

**CARACTERISATION DES PÊCHERIES DANS LA  
RESERVE NATURELLE DE POPENGUINE ET  
IMPLICATION POUR LA GESTION DE L'AIRE  
MARINE PROTEGEE**

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>I</b>
<b>AVANT PROPOS</b> .....	<b>IV</b>
<b>DEDICACES</b> .....	<b>VI</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES</b> .....	<b>VII</b>
<b>RESUME</b> .....	<b>IX</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>PREMIERE PARTIE : ETAT DES CONNAISSANCES</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
<b>I.1 Les AMP</b> .....	<b>5</b>
<b>I.2 Rôle des AMP pour la conservation de la biodiversité marine et côtière</b> .....	<b>6</b>
<b>I.3 Les AMP comme outils de gestion des pêches</b> .....	<b>6</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : ZONE D’ETUDE</b> .....	Erreur ! Signet non défini.
<b>I.1 Réserve Naturelle Communautaire de Popenguine</b> .....	<b>11</b>
<b>I.2 Historique et création de la réserve</b> .....	<b>12</b>
<b>I.3 Cadre et justification de la réserve</b> .....	<b>13</b>
<b>I.4 Caractéristiques du milieu</b> .....	<b>14</b>
<b>I.4.1 Milieu physique</b> .....	<b>14</b>
<b>I.4.2 Géologie</b> .....	<b>14</b>
<b>I.4.3 Relief</b> .....	<b>15</b>
<b>I.4.4 Hydrologie</b> .....	<b>16</b>
<b>I.4.5 Climatologie</b> .....	<b>17</b>
<b>I.4.6 Végétation</b> .....	<b>18</b>
<b>I.4.7 Faune</b> .....	<b>22</b>
<b>CHAPITRE II : L’occupation humaine et les activités socioéconomiques</b> .....	<b>23</b>
<b>II.1 Peuplement et composition démographique</b> .....	<b>23</b>
<b>II.2 Les activités socioéconomiques</b> .....	<b>24</b>

II.2.1 L'agriculture.....	24
II.2.2 l'élevage .....	25
II.2.3 Tourisme .....	26
II.2.4 Pêche.....	27
II.2.4.1 Types de pêche.....	27
II.2.5 Conditions océanographiques favorables à la pêche.....	28
II.2.5.1 Facteurs climatiques.....	28
II.2.5.2 Facteurs biologiques.....	28
II.2.6 Autres activités .....	29
<b>TROISIEME PARTIE : MATERIELS ET METHODES .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
III.1 Matériels .....	33
III.2 Méthodes.....	33
<b>QUATRIEME PARTIE : RESULTATS.....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>CHAPITRE I : CARACTERISATION DES PECHERIES.....</b>	<b>36</b>
I.1.Nombre et origine des pêcheurs.....	36
I.2 Caractérisation des zones de pêche .....	36
I.3 Catégorie d'âge et socioprofessionnelle par activité de pêche .....	37
I.5 Caractéristiques des captures .....	39
<b>CHAPITRE II : LA GESTION DE L'AMP .....</b>	<b>42</b>
II.1 Système de gestion.....	42
II.1.1 Structures de gestion.....	45
II.1.2 Modèle communautaire de la gouvernance de la réserve de Popenguine .....	47
II.2 Perception de l'AMP et ses règlements par les populations .....	49
II.2.1 Rôle du comité de gestion de l'AMP .....	49
II.2.2 Relation avec les autres usagers .....	50
<b>CHAPITRE III : DISCUSSION.....</b>	<b>51</b>
III.1 Particularités des pêcheries dans la Réserve de Popenguine .....	51
III.2 Place des pêcheries dans le système de gestion de l'AMP .....	52

<b>III.3 IMPLICATIONS POUR LA GESTION DE L'AMP.....</b>	<b>52</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>58</b>

## **LISTES DES FIGURES**

Figure 1 : Esquisse hydrogéologique des régions de Dakar et de Thiès (extrait carte géologique du Sénégal au 1/ 500 000, BRGM 1972) .....	10
<b>Figure 2 : Carte de situation de la Réserve Naturelle de Popenguine .....</b>	<b>11</b>
Figure 3 : Coupe géologique Nord-Sud de Popenguine au Cap de Naze, (dans la Géographie, Tome IV, 15 juillet 1901, p 14) .....	15
Figure 4 : Pluviométrie moyenne mensuelle à la station de Mbour (1986- 2010) .....	17
<b>Figure 5 : Température moyenne mensuelle en °C à Mbour (1986- 2010) .....</b>	<b>18</b>
<b>Figure 6 : Carte végétation de la Réserve Naturelle de Popenguine.....</b>	<b>19</b>
Figure 7 : Proportion des espèces à Guéréo (Source : MBAYE, 2012) .....	40
Figure 8 : Proportion des espèces à Popenguine (Source : MBAYE, 2012) .....	40
Figure 9 : Proportion des espèces à Ndayane (Source : MBAYE, 2012).....	41

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Arbres et arbustes représentatifs de la Réserve Naturelle de Popenguine.....	20
Tableau 2: Répartition des populations selon les villages et ménages (Source : PIC, 2009) .....	24
Tableau 3: Répartition du nombre de pirogues et de pêcheurs à Popenguine. ....	36
Tableau 4 : Principaux engins de pêche utilisés par catégorie d'âge et par pêcherie .....	39
Tableau 5: Organisation et composition du Conseil Local de Pêche Artisanale.....	43
Tableau 6 : Composition des Comités Locaux Villageois AMP de Popenguine .....	44

## **LISTE DES ANNEXES**

ANNEXE 1 .....	63
ANNEXE 2 .....	69
ANNEXE 3 : Cahier des Charges .....	70

## AVANT PROPOS

Mes premiers remerciements s'adressent tout d'abord à l'ensemble du corps enseignant de l'IUPA qui nous a transmis les bases fondamentales pour une meilleure gestion des écosystèmes aquatiques. A travers ce Master, je veux citer :

Le professeur Oumar Thiom Thiaw, pour son ouverture et son expérience pédagogique. Je tiens aussi à remercier particulièrement Dr Malick DIOUF enseignant-chercheur à l'IUPA pour ses conseils et sa disponibilité tout au long de cette formation. Je remercie la FIBA à travers Dr Charlotte KARIBOUHOYE, coordonnatrice Programme AMP à la FIBA, pour m'avoir permis de travailler sur ce sujet. Merci pour votre encadrement et votre apport inestimable de connaissances durant les cours théoriques et les séances de rencontre. Un grand merci aussi à Dr Alassane SARR, enseignant chercheur à l'IUPA, pour ses conseils et encouragements.

A travers eux, nous remercions aussi tout le personnel administratif de l'IUPA, qui n'a ménagé aucun effort pour nous assurer une formation de qualité. Je veux citer le personnel administratif technique, Monsieur Daly Sène, Madame Kébé et leurs collaborateurs.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit des agents de la Direction des Parcs Nationaux, en la personne de son Directeur, le colonel Souleye Ndiaye. Un grand merci au Colonel Abdoulaye Diop Directeur des Aires Marines Communautaires Protégées pour ses critiques et suggestions objectives. Merci également au Capitaine Aminata Sall Diop pour sa coopération sans faille, à Mamadou Konaté, expert en conservation de la biodiversité au projet GIRMAC, pour ses conseils et orientations pertinentes, à Ndèye Fatou Badiane, l'archiviste infatigable. A tous les agents de la DPN et de la DAMCP, qu'ils trouvent ici mes sincères remerciements.

Merci à l'ensemble des agents de la Réserve Naturelle de Popenguine, à travers le Commandant Diémé, Conservateur de la Réserve, qui m'a hébergé à Popenguine durant toute la durée de mes enquêtes, au Capitaine Goudiaby, Emma et Badji pour leur soutien matériel lors des visites de terrain et des enquêtes auprès des pêcheurs. Nous ne pouvons oublier les femmes du GIE « Ker Cupaam » à travers la présidente Oulimata THIAW qui m'a réservé un séjour formidable dans le campement pour mener à bien mon travail.

Nous remercions également les agents de la DPM, pour leur collaboration dans la réussite de ce document. Un grand merci à Monsieur Ndiaye, ingénieur cartographe à la DTGC pour la confection des cartes.

Merci également à toutes les personnes que l'on a pu rencontrer et qui nous ont volontairement aidés. Je pense à l'ensemble des pêcheurs des villages de Popenguine, Ndayane et Guéréo qui malgré leurs appétits de pêche, ont bien voulu prendre de leur temps pour répondre à nos questions, notamment Ibrahima CISS, membre actif du CLPA à Guéréo.

Mention spéciale à ma binôme Habibatou Wone, pour la manière dont tu te comportes dans toutes circonstances. Merci à la personne que tu es, qui donne des surnoms à tout venant mais, qui sous ces airs bourrus cache une sensibilité sans pareille. Tu es d'une parfaite exemplarité de femme. Heureux ménage et merci du fond du cœur pour tout notre compagnonnage.

A nos camarades de promotion, plus particulièrement, Claudette Diatta pour ses conseils et suggestions pertinents et à tous les étudiants de l'IUPA, c'est grâce au soutien mutuel que nous avons surmonté les moments les plus difficiles. Je leur dis Merci et bon Courage.

A mes camarades du département de géographie, je veux nommer Serigne Modou Dièye qui ne cesse de m'apporter son soutien moral et surtout technique à chaque fois que de besoin, sans oublier Khady Samb et Marième Ba.

J'exprime toute ma gratitude à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce document.

**A vous tous Merci infiniment !**

## DEDICACES

Ce modeste travail est dédié

A Ma mère SEYNABOU SECK

A mon père YOUSSEU MBAYE

Qui m'ont épaulé depuis le bas âge

Que Dieu leur accorde une longue et prospère vie

Ainsi qu'à tous les membres de ma famille.

## **LISTE DES ACRONYMES**

<b>AMP:</b>	Aire Marine Protégée
<b>AMC:</b>	Aire Marine Communautaire
<b>ANAMS:</b>	Agence Nationale de la Météorologie du Sénégal
<b>ANSD:</b>	Agence Nationale de la Statique et de la Démographie
<b>BRGM:</b>	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
<b>CBD:</b>	Convention pour la Biodiversité
<b>CLPA:</b>	Comité Local de Pêche Artisanale
<b>CLV:</b>	Comité Local Villageois
<b>COPRONAT:</b>	Collectif des Groupements d'Intérêt Economique de Femmes Pour la Protection de la Nature et du développement durable
<b>CRODT :</b>	Centre de Recherche Océanographiques de Dakar-Thiaroye
<b>DAMCP :</b>	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
<b>DEA:</b>	Diplôme d'Etude Approfondie
<b>DPM:</b>	Direction des Pêches Maritimes
<b>DPN:</b>	Direction des Parc Nationaux
<b>DTGC:</b>	Direction des Travaux Géographiques et Cartographiques
<b>ENC:</b>	Espace Naturel Communautaire
<b>FAO:</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation
<b>FIBA:</b>	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
<b>FFEM:</b>	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
<b>EGEA:</b>	Ecologie et Gestion des Ecosystèmes Aquatiques

<b>GIRMAC:</b>	Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières
<b>IRD:</b>	Institut de Recherche pour le Développement
<b>IUPA:</b>	Institut Universitaire de Pêche et Aquaculture
<b>Kër Cupaam:</b>	Demeure du génie local symbole de la puissance féminine bienfaitrice reconnue par tous les villages
<b>MAB-UNESCO:</b>	Programme Homme et Biosphère de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>MEC-PRONAT :</b>	Mutuelle d'Epargne et de Crédit Pour la Protection de la Nature
<b>OCB:</b>	Organisme Communautaire de Base
<b>ONG:</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ORSTOM:</b>	Office de Recherches Scientifiques des Territoires d'Outre Mer
<b>PAG:</b>	Plan d'Aménagement et de Gestion
<b>PEPAM:</b>	Programme Eau Potable Assainissement du Millénaire
<b>PIC:</b>	Plan d'Investissement Communal
<b>RFPPN:</b>	Regroupement des Femmes de Popenguine pour la Protection de la Nature
<b>RNP:</b>	Réserve Naturelle de Popenguine
<b>RNICS:</b>	Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone
<b>UCAD:</b>	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
<b>UICN:</b>	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>UNESCO:</b>	Organisation des Nations-Unies pour l'Education la Science et la Culture
<b>WIA:</b>	Wetlands International Afrique
<b>WWF:</b>	Fonds Mondial Pour la Nature
<b>ZEE:</b>	Zone Economique Exclusive

## **RESUME**

Les AMP constituent un instrument privilégié de la gestion intégrée des zones côtières. La petite côte sénégalaise a toujours été une zone de pêche privilégiée. Elle bénéficie de conditions océanographiques favorables, ainsi que des phénomènes naturels connus qui contribuent à rendre ses ressources halieutiques riches et variées.

La Réserve Naturelle de Popenguine se caractérise par l'existence de deux écosystèmes naturels distincts, dont une partie continentale et une frange maritime. Ce dernier bénéficie de caractéristiques naturelles particulières qui lui confèrent un statut et un modèle de gouvernance unique en leur genre. L'AMP se trouve dans un Espace Naturel Communautaire où les populations locales tirent l'essentiel de leurs besoins en protéines et en ressources végétales des écosystèmes. A Popenguine, la pêche est devenue un maillon important dans l'économie de la Commune. Elle représente un moyen de subsistance alimentaire pour les populations de la Commune, ainsi qu'une source d'emploi pour les populations locales. Les pêcheries au niveau de la Réserve Naturelle de Popenguine diffèrent selon les engins et techniques de pêche utilisés, le nombre et l'origine des pêcheurs ainsi que les espèces capturées.

Les pêcheries occupent une place de choix dans le système de gestion de la réserve de Popenguine. Les activités de pêche sont bien contrôlées par les organes et structures de gestion de l'AMP. Chaque structure joue pleinement son rôle pour la conservation durable de la ressource. Du pêcheur jusqu'à la femme transformatrice de poisson, en passant par les agents de la surveillance, chaque organe de gestion a un rôle à jouer dans la conservation des pêcheries.

**Mots clés** : Pêcheries, Réserve Naturelle, Gestion, AMP

## INTRODUCTION

Dans un contexte de dégradation des écosystèmes côtiers due à une pression anthropique toujours plus intense et multiforme, les Aires Marines Protégées (AMP) sont apparues depuis le début des années 2000 comme un instrument de gestion intégrée de plus en plus préconisé au niveau international (sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en 2002). Ainsi, en Afrique de l'ouest, une partie significative des populations de la faune sauvage est incluse dans des zones bénéficiant d'un statut de protection particulier. Ces espaces protégés présentent la particularité d'être habités par des communautés humaines qui en sont les usagers traditionnels.

Au Sénégal, la pêche artisanale est confrontée localement à un déficit d'encadrement institutionnel et technique des producteurs et des transformateurs de la ressource. Après l'indépendance du Sénégal en 1960, la gestion traditionnelle de la pêche artisanale et des ressources halieutiques a été délaissée au profit d'une gestion centralisée par l'Etat. Mais la pêche n'est pas une activité économique décentralisée et reste, en effet, sous la tutelle du Ministère de l'Economie maritime, représenté au niveau local par le service des pêches. Cependant le Sénégal a pris conscience de la nécessité d'appliquer une gestion durable des pêches et des ressources en ratifiant l'OMD 7 sur la gestion des ressources naturelles et le développement durable d'ici l'horizon 2015.

Par ailleurs, l'insuffisance de l'implication des collectivités locales dans la prise en charge et l'encadrement des pêcheurs constituent une entrave particulièrement grave au développement harmonieux et durable de l'activité halieutique. Les collectivités territoriales se sont longtemps senties peu concernées par les problèmes des pêcheurs comme d'ailleurs de la gestion de l'environnement côtier, puisque cette dernière relève du domaine national, donc de l'Etat. Enfin, les collectivités se sont jusqu'à présent assez peu soucies du problème de l'organisation de la commercialisation locale et régionale des produits halieutiques.

L'expérience montre aujourd'hui que le statut de protection dont bénéficient les AMP s'est avéré essentiel pour le maintien de leurs valeurs sociales, économiques et culturelles. En retour, les communautés locales, par leur connaissance des milieux et des ressources, et par leur présence sur le territoire, contribuent directement et de manière durable à la gestion des AMP et à leur surveillance. L'existence de ces milieux, où diversité culturelle et naturelle se

renforcent mutuellement, fournit à son tour des opportunités en matière d'écotourisme, d'artisanat, d'éducation et de recherche scientifique.

Les AMP ne constituent donc pas des territoires isolés où l'on tente, coûte que coûte, de protéger un patrimoine culturel et naturel. Elles doivent s'inscrire dans une approche intégrée de l'aménagement du territoire comme des espaces qui, par leur vocation, s'articulent en synergie avec les autres espaces de la zone côtière, fournissant un grand nombre de services aux sociétés dans leur ensemble.

Depuis la création des cinq AMP (Delta du Saloum, Joal, Saint-Louis, Kayar, Abéné) par décret présidentiel du n° 2004-1408 du 4 novembre 2004, l'Etat du Sénégal s'était fixé comme objectif principal, la conservation des espèces menacées ou en voie de disparition. Ces espaces protégés sont également destinés à l'aménagement des pêcheries et la protection des zones de reproduction des ressources halieutiques.

L'AMP de Popenguine bénéficie de caractéristiques naturelles particulières qui lui confèrent un statut et un modèle de gouvernance unique en leur genre. Elle se trouve dans un espace naturel communautaire où les populations locales tirent l'essentiel de leur besoin en protéines et en ressources végétales des écosystèmes.

Le choix de la Réserve Naturelle de Popenguine se justifie par son statut hautement communautaire, son caractère à la fois marine et continental et l'intégration encore insuffisante des pêcheries dans la gestion du site. A Popenguine, la pêche est devenue un maillon important dans l'économie de la Commune. Elle représente un important moyen de subsistance alimentaire pour les populations de la Commune, ainsi qu'une source d'emploi pour les populations locales.

Le principal objectif de ce thème d'étude et de recherche est de contribuer à la caractérisation des pêcheries dans la réserve naturelle de Popenguine et à l'identification de leurs implications dans la gestion de l'AMP.

Le présent document comprend quatre parties :

- Une première partie qui traite de l'état des connaissances des AMP en abordant, en général, l'évolution de la création des AMP, leur rôle pour la conservation de la biodiversité marine et côtière, leur utilité comme outil de gestion des pêcheries, en particulier.
- La deuxième partie concerne la Réserve Naturelle de Popenguine, l'historique de sa création, les enjeux de la conservation de la réserve et de l'intérêt communautaire que celle-ci engendre.

- La troisième partie aborde les matériels et méthodes utilisés pour cette étude.
- La quatrième et dernière partie est composée de trois chapitres, dans lesquels, sont traités la caractérisation des pêcheries et les implications pour la gestion de l'AMP.



**PREMIERE PARTIE : ETAT DES CONNAISSANCES**

## **I.1 Les AMP**

Les Aires Marines Protégées (AMP) sont des échantillons représentatifs des écosystèmes marins et côtiers. Elles abritent des richesses naturelles mondiales et jouissent, à ce titre, d'une haute valeur symbolique. Le congrès mondial de la conservation tenu à Montréal en octobre 1996 reprend la définition que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) donne d'une AMP : « Tout espace intertidal ou infratidal ainsi que ses eaux sous-jacentes, sa flore, sa faune et ses ressources historiques et culturelles que la loi ou d'autres moyens efficaces ont mis en réserve pour protéger en tout ou en partie le milieu ainsi délimité » (UICN, 1996). Il s'agit là d'une définition extensive du concept d'Aire Marine Protégée qui s'imbrique aujourd'hui dans celle d'Aire Protégée (UICN, 2008). Le concept d'AMP s'est développé à partir des années 1970 à la faveur d'une prise de conscience par la communauté internationale des destructions engendrées par les activités humaines et de leurs conséquences, parfois irréversibles sur l'environnement marin.

La prise en compte de la dimension socioéconomique des AMP est donc relativement récente, et intervient timidement au début des années 1980, dans le sillage du programme sur l'homme et la Biosphère de l'UNESCO. Le droit international, d'influence occidentale, a toujours constitué la base légale de la création et de l'évolution des AMP et les conditions de leur mise en œuvre, notamment à travers la démarche participative et les mouvements de décentralisation. Cela témoigne d'une évolution supplémentaire dans le renouvellement des idées et la transformation permanente des objectifs des AMP.

C'est ainsi que depuis la conférence de Rio de 1992, force est de reconnaître que les AMP ne sont plus un simple enjeu écologique. Elles sont maintenant considérées comme des sphères territoriales cohérentes, susceptibles de participer à des degrés divers au développement des populations vivant à l'intérieur de la zone protégée, à proximité et au-delà. L'amélioration des conditions de vie des résidants et le maintien de leurs activités est indissociable de la garantie de ressources marines et côtières pérennes. Les AMP constituent un instrument privilégié de la gestion intégrée des zones côtières. Sous condition d'une configuration appropriée, elles sont susceptibles de pouvoir répondre à plusieurs objectifs de gestion : conservation des écosystèmes côtiers, gestion des pêcheries et des autres usages étroitement liés aux ressources et à la biodiversité marine.

## **I.2 Rôle des AMP pour la conservation de la biodiversité marine et côtière**

Les aires marines protégées ont des objectifs divers qui peuvent être de protéger et de gérer des espaces marins ou des estuaires, afin d'assurer leur viabilité à long terme et de respecter leur diversité génétique. Elles ont aussi comme rôle, de protéger des espèces ou des populations animales ou végétales dont le statut est considéré comme endémique, rare, vulnérable et menacé. Les AMP ont aussi pour rôle de préserver les habitats considérés comme critiques pour ces espèces, de protéger et de gérer des espaces nécessaires au cycle naturel d'espèces économiquement importantes, de limiter les activités autour d'une zone sensible et d'assurer l'accès aux ressources naturelles des populations pouvant être affectées par la création des aires protégées.

Les AMP favorisent la restauration d'espèces et d'écosystèmes au sein de leurs limites. Si elles sont bien gérées, les AMP peuvent servir de nurseries aux juvéniles d'espèces de poissons, fournir des refuges aux espèces vulnérables, prévenir la destruction des habitats, promouvoir le développement des communautés biologiques naturelles et faciliter la récupération des habitats, suite à des perturbations catastrophiques, d'origine humaine et naturelle.

Le Sénégal n'est pas en reste dans cette stratégie de multiplication de création d'Aire Marine Protégée. Notre pays est conscient que la promotion des AMP constitue un avantage certain pour la conservation de la structure, du fonctionnement et de la diversité des écosystèmes, de leur reconstruction en cas de dégradation. C'est à cet effet que le Sénégal, pays côtier, a défini un plan national d'action et pris des options stratégiques, à caractère spécifique, pour la conservation de la biodiversité dans les écosystèmes marins et côtiers. Dans un tel contexte les Aires Marines Protégées sont appelées à jouer un rôle important.

## **I.3 Les AMP comme outils de gestion des pêches**

Au cours dernières décennies, les Aires Marines Protégées sont promues pour apporter une solution aux problèmes de conservation et de gestion de la pêche. Face à la vulnérabilité des ressources halieutiques et au manque d'efficacité des approches classiques de gestion des pêches, elles apportent des bénéfices en favorisant par exemple la reproduction des espèces.

D'un point de vue plus large, les AMP peuvent contribuer indirectement mais substantiellement à la gestion durable des ressources halieutiques, en ce sens que les pêcheurs et les usagers soient associés à la gestion rationnelle de celle-ci. Cela conduit à une meilleure acceptabilité sociale et une meilleure gouvernance de la gestion des pêches, qui peut offrir

aussi la possibilité d'une contribution des pêcheurs, au suivi des pêcheries de manière concertée et non plus réglementaire. Enfin l'AMP peut contribuer en tant que laboratoire naturel d'une gestion adaptative à l'amélioration des connaissances sur les écosystèmes exploités.

#### **1.4 Gouvernance des AMP au Sénégal**

La question de la gouvernance des AMP soulève un certain nombre de problèmes relatifs aux multiples normes qui structurent ces espaces tant convoités. Les AMP s'insèrent dans un faisceau de normes chargées de la gestion des ressources littorales locales, et dans des dispositifs de gestion intégrée des zones côtières. Or, gouverner une AMP, c'est avant tout abriter des conflits entre usagers et les personnes appelées à veiller sur sa protection et sa conservation. En effet, la gouvernance des AMP associe l'objectif de conservation, à celui de l'amélioration du bien-être social en tenant compte aussi bien de l'efficacité économique que de l'équité sociale (Alban, 2003).

La gestion des AMP du Sénégal est en phase de transition : la tutelle d'une partie est passée de la DAC au sein du Ministère de l'Economie Maritime à la DAMCP (Direction des Aires Marines Communautaires Protégées) nouvellement créées au sein du Ministère de l'Ecologie et de la Protection de la Nature pour une meilleure gestion des ressources halieutiques. Ce changement est en partie dû à l'inefficacité et l'échec du comité interministériel qui avait pour tâche l'organisation des cinq AMP créées en 2003, par décret présidentiel du n° 2004-1408 du 4 novembre 2004. Bien que le Ministère de l'Economie Maritime et des Transports Maritimes Internationaux soit sensible des problèmes, il y a une insuffisance de ressources humaines et d'un budget conséquent. Les différentes directions des ministères sont, en effet, financées par la caisse nationale et les agents présents dans les AMP sont donc salariés du gouvernement. Un budget de fonctionnement est alloué aux AMP, mais qui est strictement limité aux coûts quotidiens de fonctionnement des conservateurs et ne couvrent aucun frais d'équipement ou d'investissement. La DAMCP venant d'être créée, elle n'a pas encore les capacités pour assumer les coûts de surveillance et du suivi scientifique des AMP et dépend donc pour les années à venir d'instituts de recherche, d'ONG internationales et de bailleurs de fonds pour mettre en place les capacités et les équipements nécessaires à la mise en œuvre des plans de gestion et de suivi de l'état des écosystèmes et des ressources halieutiques dans les AMP sous sa tutelle.

Néanmoins, un certain nombre d'AMP comme le PNLB (Parc National de la Langue de Barbarie), le PNIM (Parc National des Iles de la Madeleine et le PNDS (Parc National du Delta du Saloum) restent sous la tutelle de la DPN.

Le statut des AMP est très dépendant des législations nationales. Au Sénégal, le type de gouvernance des Aires Marines Protégées varie d'une AMP à une autre. En effet, nous avons la :

- **Gouvernance étatique** : L'autorité et la responsabilité de la gestion de l'aire protégée sont détenues par un organisme gouvernemental tel qu'un ministère ou une administration des parcs relevant directement du gouvernement. Cet organisme détermine les objectifs et met en œuvre le plan de gestion. C'est l'exemple de l'AMP de Bamboung et du Parc National du Niokolo koba.
- **Gouvernance partagée ou la cogestion** : Le partage de l'autorité et la responsabilité de la gestion fait appel à des processus et mécanismes institutionnels complexes. La cogestion confie l'autorité et la responsabilité à un organisme qui est tenu par la loi ou par décision politique de consulter ou d'informer les autres parties prenantes, exemple le Parc de Djoudj.
- **Gouvernance privée** : La gestion pouvant être lucrative ou non s'effectue par un particulier, une coopérative, une ONG ou une société. Les propriétaires pratiquent une conservation par respect de la terre et par souci de préserver des valeurs écologiques et esthétiques. L'autorité de gestion de l'aire protégée revint au propriétaire qui détermine l'objectif et le plan d'action à mettre en œuvre dans le respect de la législation, exemple la Forêt de Fathala.
- **Gouvernance communautaire** : C'est une gouvernance par des populations autochtones et des communautés locales. Comme son nom l'indique, l'autorité et la responsabilité de gestion sont confiées aux communautés locales ou aux peuples autochtones. La réglementation s'entremêle entre valeurs spirituelles et culturelles. C'est l'exemple de la Réserve Naturelle de Popenguine.

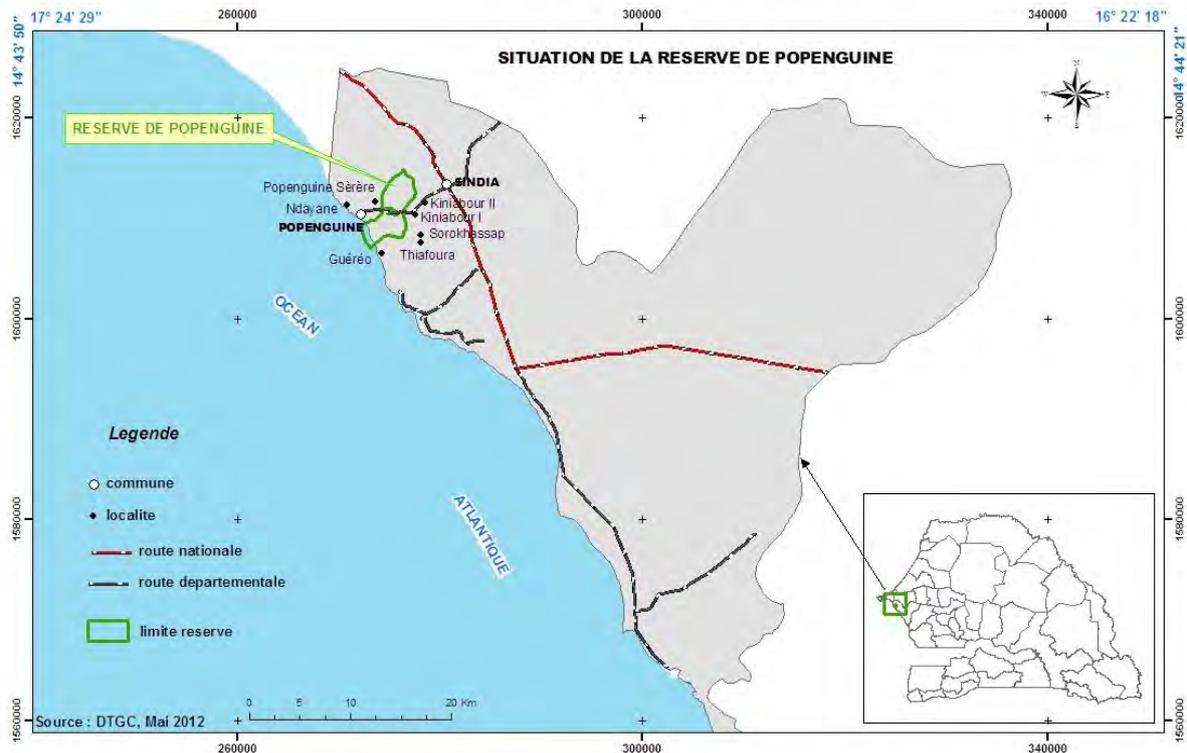


**DEUXIEME PARTIE : ZONE D'ETUDE**



## I.1 Réserve Naturelle Communautaire de Popenguine

La réserve est située entre 14°30' et 14°36' de latitude nord et 17°04' et 17°09' de longitude ouest dans la région de Thiès, département de Mbour. Elle est administrativement comprise entre la nouvelle Commune de Popenguine-Ndayane et la communauté rurale de Sindia (figure 2).



**Figure 2 : Carte de situation de la Réserve Naturelle de Popenguine**

Faisant partie de l'ensemble du massif de Diass dont elle épouse les caractéristiques physiques, la réserve est composée de deux écosystèmes naturels distincts dont une partie continentale d'une superficie de 1009 ha et une frange maritime.

- La partie continentale occupe le sud de la forêt classée de Popenguine, avec des dunes entrâillées de ravinements qui servent de canaux de drainage des eaux de pluies ainsi que des collines dominées surtout par le Cap de Naze qui culmine environ à 74 m d'altitude.

- La partie maritime est large d'un demi-mile marin sur 2 km le long de la plage. Cette zone est constituée essentiellement de milieux rocheux servant de lieu de reproduction et de nurseries pour les poissons et les tortues marines.

La Réserve Naturelle de Popenguine est classée une aire de gestion des habitats ou des espèces (catégorie IV de l'IUCN).

La Réserve Naturelle de Popenguine a bénéficié d'un statut de forêt classée pendant cinquante ans, de 1936 à 1986. Elle apparaît donc plus ancienne en tant qu'espace protégée. En effet, l'actuelle Réserve Naturelle de Popenguine est une création de substitution marquant l'étape actuelle de l'évolution des fonctions de conservation affectées à cet espace.

Cette initiative pionnière a servi de catalyseur localement. Elle sera confortée par les nouvelles idées et approches en matière de gestion des aires protégées, adoptées par la direction des parcs nationaux qui mettent, désormais l'accent, sur l'implication des populations proches à la gestion des territoires de conservation.

En décembre 1988, à l'instigation d'une femme de Popenguine, Oulimata Thiaw, une assemblée générale constitutive du « comité d'investissement des femmes de Popenguine pour la protection de la nature » réunit 246 femmes du village. Quelques unes parmi elles (119) structurent l'organisation en élisant un bureau qui va prendre appui sur la réserve pour mobiliser les femmes dans l'action environnementale. Celle-ci ciblera des thèmes comme les techniques de pépinières et le reboisement.

Le mouvement est désormais lancé avec la préséance du village de Popenguine dont le rôle leader ne se contestera plus. La mobilisation se maintiendra dans son cadre unitaire, se renforcera en améliorant les compétences techniques de ses membres et, surtout, gardera pendant plusieurs années un comportement bénévole induisant une option pour des activités sans profit économique immédiat. Pourtant, ses membres ne disposaient pas de revenus et n'exerçaient pas d'activités rémunérées.

## **I.2 Historique et création de la réserve**

Il faut rappeler que la création de la réserve tient essentiellement sur l'initiative d'un homme, Monsieur Charles Rouchouse, chercheur à IRD ex ORSTOM dont le travail sur le terrain, la perspicacité et la ténacité pendant plusieurs années 1982 à 1986 d'abord, puis de 1986 à 1989 ensuite, ont convaincu les responsables techniques et administratifs de donner une nouvelle

vocation à la partie sud de la forêt classée de Popenguine, fortement dégradée malgré la protection officielle dont elle jouissait.

C'est en 1986 qu'un décret présidentiel officialise la création de la réserve pour assurer la pérennité du patrimoine naturel vivant. La particularité de cette réserve est qu'elle a une partie continentale et une partie marine.

En 1996, avec l'avènement du collectif des groupements d'intérêt économiques (GIE) pour la protection de la nature (COPRONAT), la RNP est devenue partie intégrante de l'Espace Naturel Communautaire qui combine à la fois un espace naturel, c'est-à-dire la réserve elle-même soustraite à l'exploitation directe, et tous les terroirs avec lesquels elle constitue un complexe accepté par les populations.

L'ENC est un milieu essentiellement rural faisant partie de la petite côte sénégalaise. La forme géométrique de l'espace naturel est assimilable à un cercle ayant 10 km de diamètre. Il se localise entre 14° et 14° 30' de latitude nord et entre 16° et 16° 30' de longitude ouest. Il est limité par l'Océan Atlantique sur sa partie occidentale, avec une zone littorale constituée d'une succession de falaise surplombant des plages de sable fin, et dont la plus imposante est celle du Cap de Naze qui s'élève à une hauteur de 74 mètres au-dessus de l'océan Atlantique.

### **1.3 Cadre et justification de la réserve**

La première ambition de la DPN était d'abord de restaurer un habitat complètement détruit par l'effet combiné de la sécheresse, du surpâturage et l'exploitation anthropique. Cet objectif de la RNP est atteint grâce à l'existence d'une grille qui entoure toute la partie terrestre de cette réserve. La restauration du milieu est un succès puisque les limites de la RNP sont intangibles. Même si le reboisement ne s'est pas fait comme on le pensait, puisqu'il se fait souvent autour du campement touristique « Ker Cupaam » qui abrite le bureau du conservateur, l'écosystème s'est considérablement reconstitué après vingt ans de mise en défense. Ensuite, la réserve servira de laboratoire d'étude d'implication et de participation populaire à la gestion d'une aire protégée. Ces objectifs constituent un pas considérable pour le Sénégal qui a signé et ratifié les diverses conventions internationales en matière de protection de la nature et de la conservation des ressources naturelles.

## **I.4 Caractéristiques du milieu**

La zone d'étude fait partie de l'ensemble du Massif de Diass qui est compris entre 14° 30' et 14° 50' nord de latitude et 17° et 17° 10' ouest de longitude.

Le secteur a fait l'objet de quelques travaux en géologie et en géomorphologie notamment (Demoulin, 1970).

La monotonie d'ensemble du bassin sédimentaire Sénégal-mauritanien est rompue par la région du massif de Diass aux altitudes assez élevées et au relief relativement accidenté.

### **I.4.1 Milieu physique**

#### **I.4.2 Géologie**

Le bassin sédimentaire Sénégal-mauritanien est la structure qui occupe l'ensemble de la région. Le bassin est d'âge méso-cénozoïque (Demoulin, 1970).

Le Maestrichtien se rencontre sous forme d'un gré avec de nombreuses passées d'argiles et de sables. Il représente les formations des falaises côtières de Popenguine et du Cap de Naze.

A Popenguine, il affleure sous la chapelle sous la forme d'un gré calcaireux. Au Cap de Naze, la falaise est constituée par une alternance de gré argileux et d'argiles parfois gypseuse d'âge maestrichtien. Ces grès ont subi une altération poussée.

Le maestrichtien est souvent recouvert par les formations quaternaires :

- Les calcaires zoogènes qui sont largement karstifiés
- Les marno-calcaires de Ndayane faits d'une alternance de bancs de calcaires et de bancs de marnes. Ils reposent sur un faible niveau argileux.

A l'intérieur du massif de Diass et de la zone de Popenguine, ce sont donc essentiellement des formations calcaires et gréseuses datant du paléocène que l'on trouve. La formation de Ndayane est constituée par des calcaires jaunes à roux. Il y a aussi les sables, les grès et les argiles du maestrichtien.

Sur ces formations, des cuirasses se sont mises en place à la faveur d'importantes variations climatiques enclenchées à la fin du paléocène. (Demoulin, 1970) y a individualisé trois types de cuirasses :

- Le premier type de cuirasse est composé de grés en bloc. Ce type de cuirasse donne un relief caillouteux formé de grosses pierres brunes très caractéristiques de l'intérieur de la réserve.
- Les deux autres types de cuirasses sont ferrugineuse avec un aspect grossier pour l'un et alvéolaire pour l'autre.

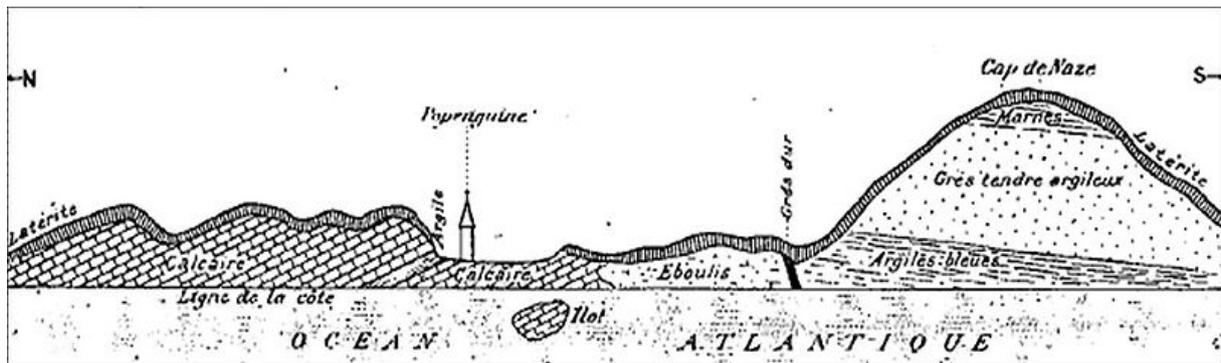


Figure 3 : Coupe géologique Nord-Sud de Popenguine au Cap de Naze, (dans la Géographie, Tome IV, 15 juillet 1901, p 14)

### I.4.3 Relief

C'est un relief accidenté dont la nature dépend de la géologie. L'altitude moyenne est de 50 m pour l'ensemble du massif du Diass.

Le relief de la zone de Popenguine est composé de collines, de buttes et de surfaces planes sillonnées par des vallées de drainage. Le Cap de Naze est une falaise côtière située à environ 1 km de Popenguine et qui culmine à 74 m (Photo 1). Les parties basses sont constituées par des ravins qui prennent naissance sur les surfaces élevées. Leur profondeur et leur ampleur varient selon la nature du substrat.



**Photo 1 : Le Cap de Naze (Source : MBAYE, 2012)**

#### **I.4.4 Hydrologie**

Dans la réserve naturelle de Popenguine, il n'existe pas de réseau hydrographique organisé. Le fait marquant de l'hydrologie est constitué par l'existence de voies de drainage qui recueillent l'eau pendant la saison des pluies (photo 2).

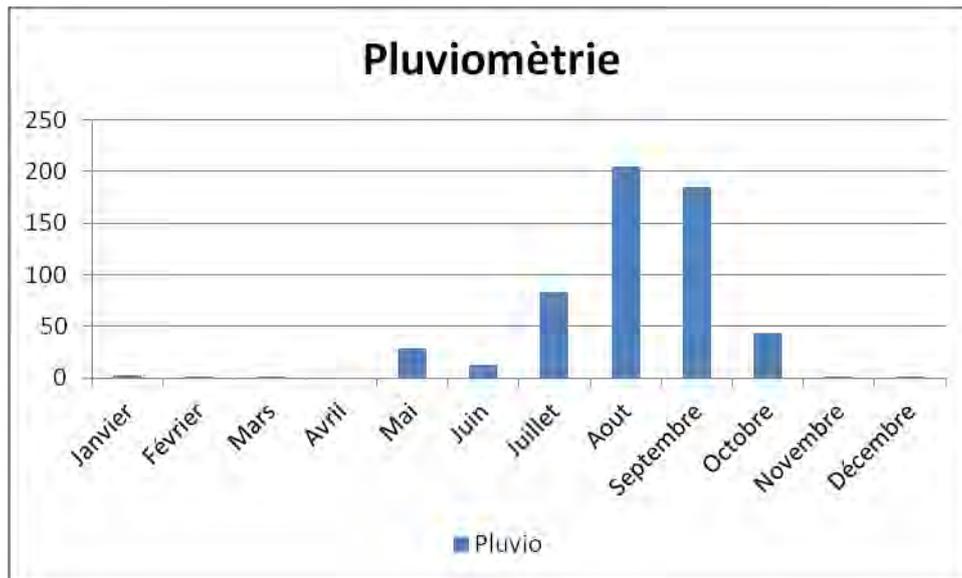


**Photo 2 : Cours d'eau temporaire dans la Réserve de Popenguine (Source : MBAYE, 2012)**

Ces voies de drainage sont souvent envahies par la mer. Ainsi, depuis 1988, la principale voie de drainage des eaux à l'intérieur de la réserve a été barrée par l'implantation d'un pont empêchant l'entrée de l'eau de mer (PIC, 2009).

### I.4.5 Climatologie

Le climat de la petite côte s'intègre dans celui du Sénégal qui est caractérisé par l'alternance de deux saisons : l'une pluvieuse (juin à octobre) avec un maximum pluviométrique enregistré au mois d'août et l'autre non pluvieuse (novembre à mai) où on peut noter des pluies hors saisons (figure 4).

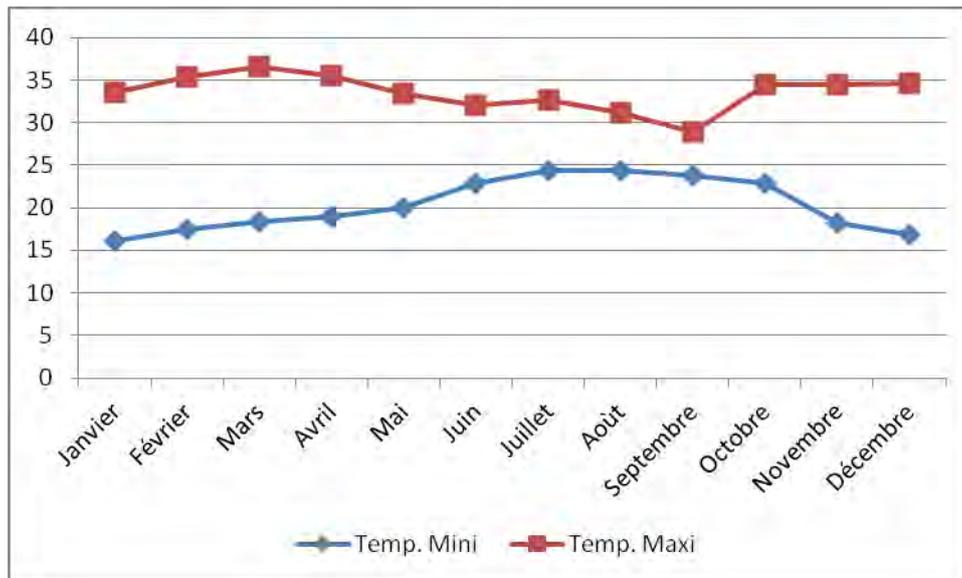


**Figure 4 : Pluviométrie moyenne mensuelle à la station de Mbour (1986- 2010)**

(Source : Données ANAMS, 2012)

Ce climat se particularise par la présence quasi annuelle de l'alizé maritime qui y entretient un temps humide.

L'évolution de la température selon les différents mois de l'année indique une température maximale qui intervient au mois de mars  $36,4^{\circ}$  C et le minimum au mois de janvier  $16^{\circ}$  C (Figure 5).



**Figure 5 : Température moyenne mensuelle en °C à Mbour (1986- 2010)**

(Source : Données ANAMS, 2012)

De l'analyse des éléments du climat aux stations de Mbour, il ressort que le climat à Popenguine est différent de celui qui règne sur le pays à la même latitude. Cette situation est la conséquence de sa position géographique qui se manifeste par l'influence du vent frais qu'est l'alizé maritime.

L'alizé maritime règne en permanence dans cette localité et entretient un temps humide et frais sur le littoral.

#### **I.4.6 Végétation**

Avec une formation de type ouvert, la végétation rencontrée dans la réserve naturelle de Popenguine est composée dans sa grande majorité d'herbacées et d'arbustes épineux. La partie continentale est constituée par une zone de collines (20 à 80 m de hauteur) recouverte d'une épaisse cuirasse rouge et d'une végétation essentiellement constituée d'acacias. Une partie de la végétation est composée d'une brousse arbustive assez dense, constituée par des essences appartenant en majorité aux familles des légumineuses et des combretacées. La réserve est constituée principalement par une savane soudano-sahélienne faisant partie de la petite côte (Figure 6). Les espèces dominantes sont surtout *Acacia senegal*, *Acacia raddiana* et dans une moindre mesure *Adansonia digitata*, *Ziziphus mauritiana*, *Boscia senegalensis* et *Combretum micranthum*.

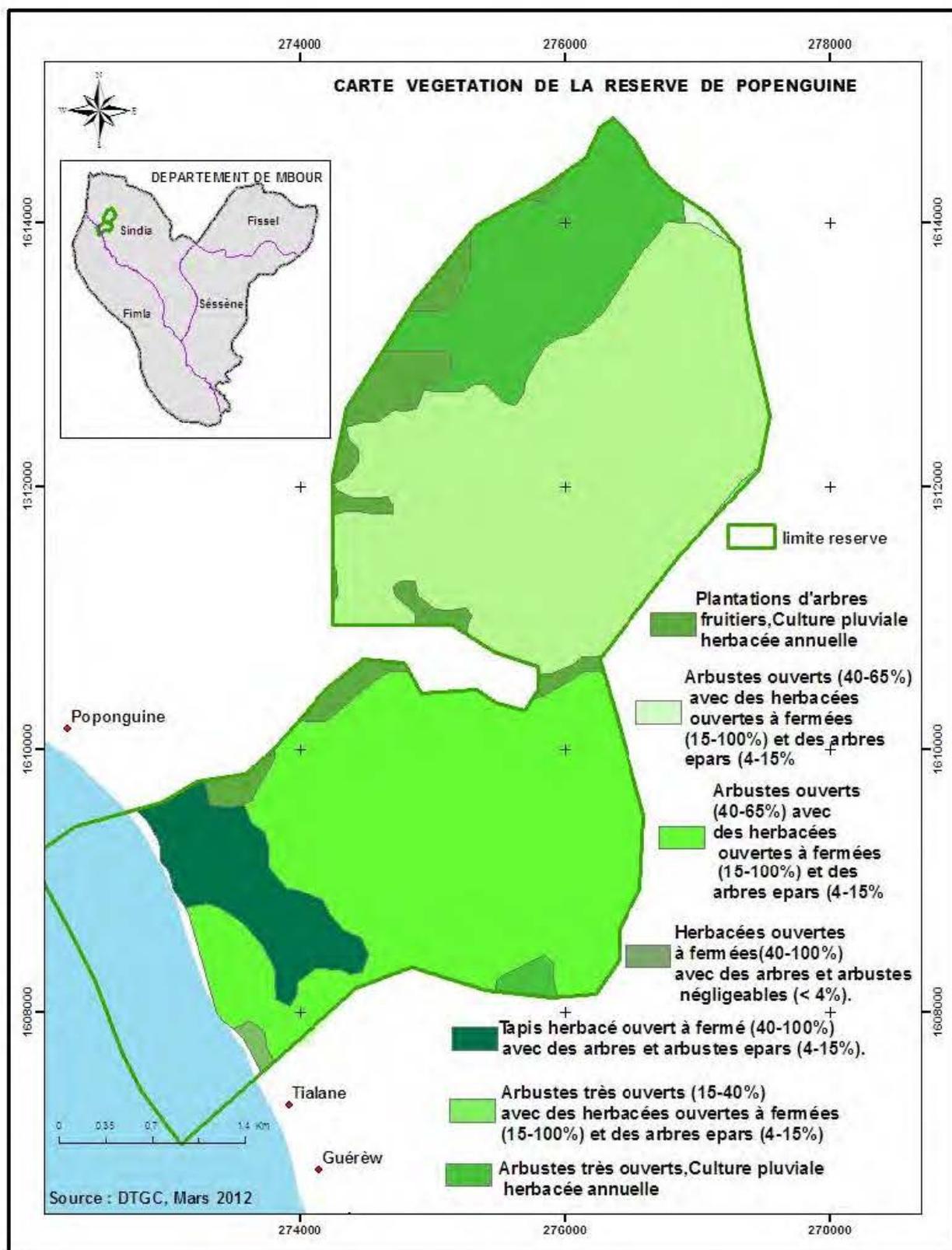


Figure 6 : Carte végétation de la Réserve Naturelle de Popenguine

Les types de végétation rencontrés dans la Réserve Naturelle de Popenguine ont pratiquement la même composition floristique sur le plan des ligneux. La quasi-totalité des espèces sahélo-soudaniennes aussi bien du côté des herbacées que des ligneux sont rencontrées dans la Réserve Naturelle de Popenguine (tableau 1). La zone présente une richesse spécifique de 40 herbacés et 19 espèces ligneuses environ. Le groupement à *Acacia Seyal* dominant sur le plateau de Cap de Naze est associé à *Boscias senegalensis* ou *Boscias angustifolia*. Les versants sont colonisés par des espèces buissonnantes, telles que *Acacia nilotica* et *Boscia senegalensis* associés à *Grewia bicolor*, *Grewia flavescens* et *Combretum micranthum*. Les talwegs sont dominés par le groupement à *Acacia nilotica* ayant une préférence pour les sols sableux-limoneux drainés, associés à un groupement à *Acacia seyal* qui supporte les inondations temporaires suivies de sécheresse périodiques (Arbonnier, 2000).

La majorité de végétation sont les arbustes et buissons. En ce qui concerne la stratification, 58% des arbres ont moins de un mètre de haut (Diop, 1998).

**Tableau 1 : Arbres et arbustes représentatifs de la Réserve Naturelle de Popenguine**

(Source : PIC, 2009)

Nom scientifique	Famille
<i>Acacia adansonii</i>	Mimosaceae
<i>Acacia ataxacantha</i>	Mimosaceae
<i>Acacia nilotica</i>	Mimosaceae
<i>Acacia raddiana</i>	Mimosaceae
<i>Acacia seyal</i>	Mimosaceae
<i>Acacia senegal</i>	Mimosaceae
<i>Acacia sieberiana</i>	Mimosaceae
<i>Adansonia digitata</i>	Bombacaceae
<i>Azadirachta indica</i>	Meliaceae
<i>Balanites aegyptiaca</i>	Balanitaceae

<i>Boscia senegalensis</i>	Capparaceae
<i>Combretum aculeatum</i>	Capparaceae
<i>Combretum glutinosum</i>	Combrétaceae
<i>Combretum micranthum</i>	Combrétaceae
<i>Commiphora africana</i>	Burséraceae
<i>Cordia sinensis</i>	Boraginaceae
<i>Dichrostachys glomerata</i>	Mimosaceae
<i>Faidherbia albida</i>	Mimosaceae
<i>Gossypium malvacearum</i>	Malvaceae
<i>Grewia bicolor</i>	Tiliaceae
<i>Grewia mollis</i>	Tiliaceae
<i>Guiera senegalensis</i>	Combrétaceae
<i>Indigofera tinctoria</i>	Fabaceae
<i>Lanea acida</i>	Anacardiaceae
<i>Parkinsonia aculeata</i>	Césalpiniaceae
<i>Prosopis africana</i>	Mimosaceae
<i>Sclerocarya birrea</i>	Anacardiaceae
<i>Strophanthus sarmentosus</i>	Apocynaceae

<i>Tamarindus indica</i>	Caesalpiaceae
<i>Tamarix senegalensis</i>	Tamaricaceae

#### I.4.7 Faune

La faune de la réserve est diversifiée et abondante. Le groupe le plus représenté est celui des oiseaux. Outre l'avifaune locale, on y observe de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs en provenance d'Europe. Le merle bleu et le merle de roche y séjournent plus ou moins longtemps en fonction des conditions climatiques (PIC, 2009). Certaines autres espèces y séjournent plus longtemps ou toute l'année ; telles sont : le francolin, la pintade commune, l'hirondelle des cheminées, la bergeronnette printanière et la bergeronnette grise, la rouge queue à front blanc etc. Grâce aux petits aménagements hydrauliques effectués, de nouvelles espèces s'y sont installées. En ce qui concerne les mammifères retrouvés dans la réserve, on y observe le chacal (*Canis mesomela*), le singe vert (*Cercopithecus aethiops*), le singe rouge (*Erythrocebus patas patas*), la mangouste à queue blanche (*Ichneumia albicauda*), le porc épic (*Hystrix critata*), le céphalophe de grimm (*Sylvicapra grimmia*).

Beaucoup d'espèces de reptiles sont présentes dans ce milieu. Il s'agit notamment du varan du Nil (*Varanus niloticus*), des tortues, du python, des vipères etc.

Le potentiel halieutique des espèces sédentaires reste jusqu'à présent inconnu. Par contre, la pêche artisanale existante débarque des espèces démersales et pélagiques comme la sardinelle, la sole, l'ethmalose, le poulpe et la seiche (PIC, 2009).

## **CHAPITRE II : L'occupation humaine et les activités socioéconomiques**

### **II.1 Peuplement et composition démographique**

La population de Popenguine est essentiellement composée de sérères safènes, ethnie qui se trouve sur presque toute la petite côte. Leur arrivée sur ce lieu, d'après les résultats de beaucoup de recherches, se situerait vers le XII<sup>ème</sup> ou le XIII<sup>ème</sup> siècle (Ndiaye, 1991).

Sur place, ils ont trouvé des populations socé qu'ils ont soit assimilé, soit repoussé vers d'autres territoires. « Le peuplement de la petite côte s'est effectué par migrations successives d'ethnies diverses vers la mer. Ces dernières appartiennent aux aires culturelles de l'espace sénégalais : mandings, sérères, wolofs, lébous, peulhs » (Sow, 1980).

A Popenguine se trouve une petite minorité de wolof-lébous. D'après F. Sow leurs ancêtres viennent du walo, ils constituent des vagues de peuplement plus tardives.

La fusion wolof-sérère semble admise par tous les chercheurs qui se sont penchés sur le sujet du peuplement de la petite côte (Sow, 1980).

(Paul Péliissier, 1966) nous dit, quant à lui, que la petite côte ou « la partie occidentale du domaine sérère, restée la moins organisée et la moins peuplée, a connu l'arrivée des colons wolofs et même la fixation des navétanes étrangers. Pénétrant en pays sérères, en franchissant l'axe Khombole-Thiès, les wolofs se sont infiltrés dans les vides séparant les anciens villages (...) en direction de la Petite Côte ».

Popenguine a sûrement hérité de ce peuplement car sa fondation ne remonte pas aussi loin que les vagues de peuplement qui eurent lieu il y a huit siècles environ.

Les langues sont autant diversifiées que les ethnies, mais la communication est facilitée par l'usage du wolof qui est parlé par plus de 80% de la population.

La composition sociodémographique de Popenguine est très fortement influencée par les traditions des différentes ethnies qui la composent. L'harmonie sociale est fondée sur la répartition spatiale, les modes de vie, les pratiques religieuses et culturelles. Cette cohésion sociale est renforcée par la parfaite entente qui existe entre les deux principales religions (islam et christianisme) pratiquées dans la Commune. Démographiquement, les villages de la Commune de Popenguine n'échappent pas à la tendance du fort peuplement des zones côtières sénégalaises.

**Tableau 2: Répartition des populations selon les villages et ménages (Source : PIC, 2009)**

<b>Village</b>	<b>Nombre de population</b>	<b>Nombre de ménages</b>
<b>Popenguine</b>	<b>3867</b>	<b>380</b>
<b>Ndayane</b>	<b>6633</b>	<b>494</b>
<b>Guéréo</b>	<b>8000</b>	<b>754</b>
Kiniabour I	1553	158
Kiniabour II	1940	229
Somone	3702	422
Sorokhassap	1451	166
Thiafoura	1564	165
<b>Total</b>	<b>28 710</b>	<b>2 768</b>

Parmi les huit villages, seuls les villages de Popenguine, Ndayane et Guéréo sont en contact direct avec l'AMP. Ces trois villages sont les plus peuplés de la Commune et représentent 58,8 % de la population totale.

## **II.2 Les activités socioéconomiques**

Les activités socioéconomiques dépendent fortement des potentialités du milieu écologique et varient d'une zone à une autre. Ainsi, à Popenguine, les principales activités menées par les populations locales sont vivrières et contribuent à l'amélioration de leurs conditions de vie. Les plus importantes dépendent des écosystèmes terrestres et marins.

### **II.2.1 L'agriculture**

L'agriculture est essentiellement pluviale et dépend des aléas climatiques. Les productions varient d'une année à une autre et dépendent aussi des quantités de pluie enregistrées, ainsi que leur répartition temporelle et spatiale. La surexploitation des sols induit leurs pertes de fertilité, ce qui explique parfois les baisses des rendements agricoles (Ndiaye, 1991).

Les principales cultures vivrières qui sont pratiquées par les populations sont le mil, le sorgho, l'arachide et le niébé.

Les cultures maraichères (tomates, oignons, aubergines, haricots verts, piment, gombo) et l'arboriculture fruitière (manguiers, agrumes) occupent certaines personnes durant la saison non pluvieuse. Cependant, il faut noter le faible effectif des agriculteurs qui s'adonnent à ces activités de contre saison, qui constitue pourtant une source de revenu non négligeable.

### **II.2.2 l'élevage**

La grande originalité du terroir sérère réside dans l'association étroite faite entre l'agriculture et l'élevage. Il constitue l'un des rares exemples en Afrique de l'ouest d'une bonne intégration des cultures vivrières et de l'élevage par le biais de la stabulation.

Ceci n'est pas le cas cependant dans le terroir Popenguinois où l'élevage brille par son absence totale.

La configuration du relief, telle qu'elle apparaît, laisse très peu d'atouts au développement des activités pastorales. Le terrain est inadapté au parcours du bétail, à cause des nombreuses buttes et collines cuirassées qui le jalonnent.

Les conditions climatiques non plus ne favorisent point l'essor de cette activité. Les points d'eau, nécessaires à tout pâturage font cruellement défaut à Popenguine. L'une des conséquences directes de la faiblesse des précipitations sur le milieu est la réduction de sa couverture végétale. Ce phénomène constitue d'ailleurs un des handicaps majeurs au développement de l'élevage dans cette localité.

La couverture herbacée est, en effet, très peu étendue dans toute la zone, dans l'espace comme dans le temps car dès l'arrêt des maigres précipitations, elle disparaît. La végétation de ligneux est composée, comme l'indique (Demoulin, 1970) « sur les collines et les buttes des formations cuirassées d'un peuplement arbustif formé d'arbrisseaux à épineux avec comme arbuste caractéristique l'*Acacia ataxacantha* ».

Ce couvert végétal, très pauvre et situé sur des parties difficiles d'accès pour le gros bétail ne peut profiter qu'aux petits ruminants, les chèvres et moutons essentiellement.

### **II.2.3 Tourisme**

La petite côte est une zone à vocation touristique. Ceci est le résultat de nombreux avantages naturels qu'elle détient. De Bargny à Joal, elle offre des sites naturels très adaptés aux activités de loisirs balnéaires (Diop, 1987).

Popenguine ne déroge pas à cette règle. La localité possède exactement les mêmes atouts naturels, sinon même davantage que les autres endroits du littoral comme Somone, Saly-Portudal ou Nianing.

La grande particularité du site Popenguinois par rapport au reste de la petite côte est sans aucun doute la présence de la falaise du Cap de Naze. Celle-ci domine tout le paysage de son imposante masse.

Grâce à l'influence de la mer, il existe par ailleurs, un micro climat très agréable à Popenguine qui se caractérise par une douceur sans commune mesure avec le climat qui règne à l'intérieur des terres.

Les températures moyennes oscillent autour de 20° C durant la période froide et autour de 30° C durant la période chaude.

L'ensoleillement y est très satisfaisant pendant presque toute l'année, bien qu'il soit parfois perturbé par la brume sèche qui se répand dans la région vers le mois d'avril.

Les baignades sur les plages se font, de ce fait, avec un minimum de risques pour les amateurs. Cette situation prévaut d'ailleurs pour l'ensemble des localités de la petite côte qui d'après (Diop, 1987) « est protégée par la presqu'île du Cap-Vert contre les assauts de fortes houles prenant naissance dans les tempêtes des Açores ».

D'autre part, les températures de l'eau dans le littoral Popenguinois sont en toute saison favorable aux baignades dans la mesure où, « même pendant la période froide (décembre à avril), elles ne descendent jamais en dessous de 20° C » nous rappelle (Diop, 1987).

Ces températures deviennent beaucoup plus chaudes à partir du mois de mai et le restent jusqu'au mois de décembre. C'est d'ailleurs cette période qui correspond à l'hivernage que la plage de Popenguine est la plus fréquentée par la population locale essentiellement.

Popenguine est aussi marquée par la présence saisonnière de touristes étrangers européens. Certains touristes européens ont fini même par acheter des maisons qu'ils ont transformées en résidence secondaire ou simplement des campements touristiques.

## **II.2.4 Pêche**

Popenguine, comparée aux villages de Ndayane et de Guéréo est loin d'être un grand centre de pêche. Le nombre des pêcheurs dans le village est très faible vu les énormes possibilités dont le village dispose dans ce domaine. La pêche se pratique sous plusieurs formes et aspects à Popenguine.

### **II.2.4.1 Types de pêche**

Si la pêche piroguière est très développée dans la localité, il n'en demeure pas moins que la pêche moderne appelée industrielle est aussi pratiquée dans certaines zones de pêche.

Comme son nom l'indique, elle se pratique au moyen d'une pirogue motorisée ou non. Les acteurs sont collectifs, mais le rendement est faible.

La pêche artisanale est pratiquée en toute saison dans les eaux marines des villages de Popenguine, Ndayane et Guéréo. Cette pêche artisanale ou piroguière se fait par équipe de 4 à 5 personnes au maximum avec des pirogues dont la longueur varie entre 12 et 24 mètres. Les pirogues utilisées ne sont pas à l'usage exclusif de leurs propriétaires. La pêche artisanale à Popenguine utilise des embarcations légères de fabrication traditionnelle, des filets dormants de fond et de surface et des lignes. La production est destinée principalement à l'autoconsommation, au ravitaillement des villages de l'intérieur et à la fourniture des unités traditionnelles de transformation.

La pêche modernisée à Popenguine se pratique à l'aide de pirogues motorisées disposant de quelques équipements de base. Le nombre de pirogues motorisés dans les trois villages dépasse 400 pirogues, mais seule une centaine est trouvée sur place. La quasi-totalité sont parties à Joal, Djifère et Missirah.

Ce nombre est très faible comparé à ceux que l'on enregistre dans les autres centres de pêche de la petite côte.

Le coût assez élevé des équipements des pirogues modernisées est sans doute à l'origine de cette situation. Les sorties des pirogues motorisées à Popenguine ont d'habitude lieu le matin

assez tôt et l'après midi. Selon l'état de la mer, le rythme des sorties peut s'accélérer ou ralentir. En outre, lors de nos enquêtes et visites de terrains, nous avons constaté la présence spontanée de bateaux étrangers dans les côtes de Popenguine qui s'adonnaient à la pêche.

### **II.2.5 Conditions océanographiques favorables à la pêche**

La petite côte Sénégalaise a toujours été une zone de pêche privilégiée. Elle bénéficie de conditions océanographiques favorables. Ainsi, des phénomènes naturels connus contribuent à rendre ses ressources halieutiques riches et variées (Sow, 1980).

Selon (Ndiaye, 1991), ces phénomènes sont à la fois climatiques (liés à la circulation océanique), biologiques (existence d'une faune marine abondante) et aussi physiques (existence d'une plate forme continentale étendue).

#### **II.2.5.1 Facteurs climatiques**

Parmi les conditions naturelles auxquelles reste liée la pêche, les facteurs climatiques sont les plus déterminants. Des phénomènes tels que les upwellings (la remontée vers la surface des eaux marines profondes) et les courants marins (arrivée d'eau d'origine lointaine) font du littoral de la petite côte une zone de forte productivité biologique et un important centre de pêche.

D'après (Sow, 1980) « le contre courant équatorial ou courant guinéen baigne constamment la petite côte. Il dérive en surface de mai à octobre et circule en profondeur de novembre à mai. Il est à l'origine des upwellings ».

L'arrivée sur la petite côte de masses d'eau en provenance du Golf de Guinée est un atout important pour la pêche dans cette zone. Elles contribuent, en effet, à renouveler en permanence le milieu marin.

#### **II.2.5.2 Facteurs biologiques**

Ils concernent à la fois la faune marine (les poissons particulièrement) et le milieu biologique, c'est-à-dire les facteurs qui contribuent à la mise en place du plancton.

Les sels minéraux et les matières organiques qui accompagnent la remontée des eaux des profondeurs vers la surface « permettent sur les fonds sablo-vaseux une richesse végétale et animale très grande » comme l'indique (Bourgain, 1971) qui affirme « le perpétuel

renouvellement des eaux superficielles et leur richesse en matières nutritives expliquent la fertilité du plateau Sénégalais au sud du Cap-Vert ».

Grâce à tous ces facteurs, le littoral de Popenguine et ses alentours est riche en espèces de poissons marins. On y trouve notamment des espèces de surface et de littoral des mers chaudes : thon, sardinelles etc. (Bourgain, 1971).

A cela, s'ajoutent également des espèces de fond qui sont pêchées dans des profondeurs allant de 50 à 100 mètres. Il s'agit des dorades, des mérours, de faux mérours etc.

Outre les poissons, la petite côte décèle dans ses eaux toutes les espèces de fruits de mer vivant dans les mers tropicales : langoustes, crevettes, coquillages etc.

## **II.2.6 Autres activités**

- **Les activités religieuses**

De toutes les fonctions qu'exercent Popenguine, la fonction religieuse est la plus ancienne et la plus importante. Dans la mentalité de beaucoup de personnes au Sénégal, le nom de Popenguine est intimement lié à l'église catholique. Cela n'est pas étonnant car il est le premier lieu saint des catholiques du pays.

Depuis plus d'un siècle, la localité est le lieu de convergence périodique de toute la communauté catholique du Sénégal et des pays limitrophes.

Popenguine abrite le sanctuaire dédié à la vierge Marie, figure emblématique de la religion chrétienne.

Aux yeux des fidèles catholiques, le sanctuaire de Notre Dame de Popenguine constitue l'un des lieux de prière les plus sacrés d'Afrique, sinon dans le monde. On y observe une très forte affluence de pèlerins, qui pendant toute l'année et à la pentecôte plus singulièrement viennent se recueillir et prier.

- **Le Commerce**

Le commerce à Popenguine est une activité qui prend de l'essor, ceci en liaison avec sa position de centre polarisateur dans la zone. Au-delà des alimentations générales (boutiques), toutes les formes de petits commerces s'exercent dans l'espace de la Commune de Popenguine. Le commerce prend de multiples formes dans cette localité et est largement

dominé par les femmes, pour qui il constitue la principale source de revenus. Ainsi, on remarque la vente des produits de mer, des légumes, fruits, produits forestiers non ligneux, etc. Ce qu'il faut remarquer avec cette activité de commerce, c'est la polyvalence des femmes et leurs adaptabilités selon les spéculations et les opportunités qui leur sont offertes. Si on s'en tient à la production de fruit et légume, chaque période de l'année est caractérisée par la production d'un type de ces spéculations. Par exemple, en période de production de mangue, les femmes achètent les fruits au niveau des villages et les écoulent sur la route nationale et même au niveau des centres urbains les plus proches.

- **La Cueillette**

Les produits tirés des milieux naturels sont tributaires des potentialités des écosystèmes et des périodes de production. Avec la diversité biologique des milieux naturels, la production forestière est presque continue durant toute l'année suivant les cycles respectifs de production des espèces végétales. Dans la Réserve Naturelle de Popenguine, les principaux usages faits des produits forestiers sont d'ordre alimentaire, fourrager, énergétique, pharmaceutique entre autres.

Les pressions subies par les aires protégées de l'Espace Naturel Communautaire sont principalement observées sur les ressources ligneuses à usage énergétique (bois de chauffe) produits forestiers à usage médicinale et fourragers. La cueillette des fruits tels jujubes, pain de singe est la moins importante et est exercée dans la plupart des cas par les jeunes enfants. Ainsi, de la racine à la feuille en passant par les fruits, la plante est exploitée sur toute ses parties et à tous les stades végétatifs. La plupart des prélèvements des récoltes est destinée à l'usage direct à l'exception de quelques produits commerciaux.

- **L'artisanat**

L'activité artisanale à Popenguine a été boostée par le développement du tourisme sur la petite côte. Outre la menuiserie (métal et bois), la maçonnerie, la charpenterie, la tapisserie et l'électricité bâtiments, la production et la vente des objets d'art (sculpture, peinture, tannerie, bijouterie, etc.) occupe de plus en plus une place importante dans la comptabilité de l'artisanat. L'exemple le plus visible est le Regroupement des Femmes de Popenguine pour la Protection de La Nature (RFPPN) qui fabrique des colliers à partir de coquillages ramassés sur la plage ou à partir de perle et même à base de papiers d'emballage.

La vente de ces produits se fait au niveau de la plage devant les infrastructures touristiques et dans le village. Les recettes sont individuelles et à part les jeunes garçons sculpteurs, seules les jeunes filles et les femmes s'adonnent à cette activité de vente d'objets d'art. A coté des femmes du village, la mission catholique gère des boutiques de vente d'objets d'art surtout pour les pèlerins qui viennent périodiquement se recueillir au niveau du sanctuaire marial.



## **TROISIEME PARTIE : MATERIELS ET METHODES**

### **III.1 Matériels**

Les matériels suivants ont été utilisés pour la collecte et le traitement des données :

- Un ordinateur portable
- Un appareil photographique numérique marque NIKON avec une batterie rechargeable
- Un cahier de collecte d'information lors des entretiens avec les personnes ressources de la Commune de Popenguine
- Un guide pratique de reconnaissance des poissons
- Des guides d'entretiens
- Un dictaphone de type MP 3 pour enregistrement

### **III.2 Méthodes**

#### **Recherche bibliographique**

Dans le cadre de cette étude, une recherche documentaire a été faite afin de faire le point des études ou travaux réalisés dans le domaine, mais également des travaux réalisés sur la zone d'étude. Cette recherche documentaire s'est effectuée sur internet mais aussi au niveau de certains centres et instituts que sont la bibliothèque centrale de l'UCAD, la bibliothèque du département de géographie de l'UCAD, la salle de documentation de l'IRD, la salle de documentation de la DPN, la salle de documentation de la DPM et les documents et informations qui sont collectées auprès des organisations et institutions impliquées dans la conservation et la gestion des ressources naturelles marines et côtières (UICN, WWF, FIBA, Wetlands International...)

#### **Collecte des données**

Les données climatiques (pluviométrie, température) nous ont été fournies par l'Agence Nationale de l'Aviation et Météorologie du Sénégal (ANAMS), les données démographiques par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Ces données ont été traitées à l'aide du logiciel Excel pour la confection des graphiques, figures et tableaux.

### **Entretiens informels**

Ce sont des échanges que nous avons eus de façon non structurée sans fiche d'enquête avec la population lors des travaux communautaires, au cours des visites des villages de Popenguine. Ces échanges ont été très intéressants, car ils nous ont permis d'avoir des informations sur la perception des populations sur la mise en place et le fonctionnement d'une AMP. Ensuite, pour le complément de certaines informations, la méthode du choix raisonné des personnes ressources comme le conservateur de la réserve naturelle et des acteurs principaux a été utilisé. C'est auprès de ces personnes ressources, que nous avons surtout eu des informations liées à l'utilisation et à la gestion des ressources marines et forestières, issues de la réserve de Popenguine.

### **Traitement statistique des données**

Cette phase a été facilitée par le recours aux outils de traitement des données géographiques (Arc Gis 9.3) pour la confection des cartes, avec l'aide de la DTGC (Direction des Travaux Géographiques et Cartographiques), Excel, Sphinx pour le traitement des données statistiques.



**QUATRIEME PARTIE : RESULTATS**

## CHAPITRE I : CARACTERISATION DES PECHERIES

La caractérisation des pêcheries est un élément indispensable pour bien comprendre le système et le mode de fonctionnement des AMP. La caractérisation d'une pêcherie peut varier en fonction du milieu physique, du comportement socioculturel des acteurs, mais aussi de la dynamique de la ressource et de l'intérêt socioéconomique suscité par celle-ci. Dans la Réserve Naturelle de Popenguine, les pêcheries diffèrent selon les zones de pêche et selon les engins utilisés.

### I.1. Nombre et origine des pêcheurs

La pêche est l'activité principale à Popenguine. La plus grande partie des activités économiques tourne autour de ce secteur. Tous les pêcheurs enquêtés sont issus de la localité (Popenguine, Ndayane et Guéréo). Le tableau ci-dessous nous indique les effectifs de pirogues et de pêcheurs recensés dans la zone durant l'année 2012.

Tableau 3: Répartition du nombre de pirogues et de pêcheurs à Popenguine.

Villages	Nombre pêcheurs	Nombre pirogues
Popenguine	84	14
Guéréo	1122	187
Ndayane	1680	280
Total	2886	481

Source : Service des pêches de Mbour (2012)

### I.2 Caractérisation des zones de pêche

Les zones de pêche de la Réserve Naturelle de Popenguine diffèrent d'une pêcherie à une autre. A Popenguine, la zone qui ceinture le Cap de Naze, qui fait partie de l'AMP, constitue le lieu de prédilection des pêcheurs, dû à l'existence de zones rocheuses où beaucoup d'espèces de poissons cherchent refuge et où les pêcheurs capturent une diversité d'espèces.

Les pêcheries de Guéréo bénéficient aussi des mêmes caractéristiques naturelles c'est-à-dire de la côte rocheuse. C'est le cas de « Sooye Tile » qui signifie littéralement ne pas rentrer bredouille, car c'est une zone très poissonneuse prisée par les pêcheurs. Il existe aussi une

autre zone de pêche dénommée « Passou Gouye Gui » qui porte le nom d'un baobab, qui surplombe le Cap de Naze et servait de repère aux pêcheurs.

A l'instar des pêcheries de Popenguine et de Guéréo, les zones de pêche à Ndayane se caractérisent physiquement comme suit : « Héri Kao » qui signifie littéralement au-delà des roches et « Bountou Her Yi » qui veut dire l'entrée ou la porte des roches. La presque totalité des zones de pêche de Ndayane sont rocheuses et poissonneuses, ce qui n'empêche pas les pêcheurs d'utiliser les sennes de plage.

De manière générale, les pêcheries dans notre zone d'étude sont caractérisées par la présence des roches. Ces dernières constituent des lieux de refuges et de nurseries pour certaines espèces marines.

### **I.3 Catégorie d'âge et socioprofessionnelle par activité de pêche**

D'après nos résultats, 58 % des pêcheurs en activité à Popenguine ont plus de 55 ans.

Les catégories socioprofessionnelles par activité de pêche selon les pêcheries par village sont réparties comme suit :

- A Popenguine, 50% des pêcheurs qui utilisent la senne tournante coulissante sont âgés de plus de 60 ans et plus de 25% des pêcheurs utilisent les autres engins tels que les filets maillants dormants et encerclant.
- A Ndayane, 60% des pêcheurs sont âgés de plus de 55 ans. Leur principal engin de pêche est le filet maillant encerclant. Seuls 30% des pêcheurs sont des jeunes et adultes et utilisent des engins comme les sennes tournantes coulissantes, les filets dormants et trémaills.
- A Guéréo, 65 % des pêcheurs sont âgés de plus de 50 ans. L'engin de pêche principale est la senne de plage et est utilisé par les jeunes âgés de 22 à 28 ans.

### **I.4 Engins et techniques de pêche**

Les engins de pêche diffèrent selon les pêcheries à Popenguine et selon aussi les zones et période de pêche.

- A Ndayane, on remarque que les engins les plus utilisés sont les filets maillants encerclant (32,8 %) et la senne tournante coulissante (24,6 %).

Le principe de fonctionnement de la senne tournante coulissante est basé sur l'encerclement et l'enfermement des poissons dans une poche. La senne tournante est communément appelée « filaturné », une déformation du français filet tournant. L'engin est aussi fréquemment désigné sous le terme de « mbaal » qui veut dire filet.

Le filet maillant encerclant est communément appelé « saina » par les pêcheurs. Son principe de fonctionnement est basé sur l'encerclement des poissons et leur maillage dans les nappes.

Les pêcheurs utilisent deux types de filet maillant encerclant qui se différencient par leurs cibles : un filet à ethmaloses et un filet à sardinelles. La différence entre ces deux types de filets se situe principalement au niveau de leur maille. Le filet à ethmalose est confectionné en maille de 40 à 45 mm, alors que les mailles des filets à sardinelles sont de 30 à 35 mm.

D'autres engins comme le filet dormant, le trémail et la ligne sont aussi utilisés. Ils représentent 34,6 % des engins de pêche. Le filet dormant est constitué de nappes de 15 à 20 mètres de long, enfilées sur des ralingues et rattachées entre elles en filières, dont la taille varie entre 50 m et 2 km en fonction du nombre de nappes et de leur dimension. Le trémail est un engin composé de trois filets parallèles reliés à la base et au sommet. Il est posé de la même manière que le filet dormant et il est destiné à la pêche de la seiche. Il est moins sélectif que le filet dormant. La pêche à la ligne de plage, quant à elle, est composée d'un fil de longueur et de résistance variable selon les espèces recherchées. La longueur varie de 70 à 120 m. La ligne est munie d'un à trois hameçons et d'un lest-grappin de poids variable. La taille des hameçons utilisés est fonction de la résistance du fil.

- A Guéréo, la senne de plage (34,4%) et le filet dormant (31,3%) constituent les engins les plus utilisés par les pêcheurs. Cependant, la senne tournante coulissante (15,16%) et le filet maillant encerclant (12,5%) occupent une place non négligeable dans leurs outils surtout dans les quartiers pêcheurs de Santhiaba et Tialane (Photo 3)



**Photo 3 : Pêcheurs à Guéréo tirant la senne de plage**

- A Popenguine enfin, la senne tournante coulissante (59,6 %) occupe une part importante dans le pourcentage des engins utilisés dans cette pêcherie. Elle dépasse de loin le filet maillant dormant (21,2 %) et le filet encerclant (15,4 %).

**Tableau 4 : Principaux engins de pêche utilisés par catégorie d'âge et par pêcherie**

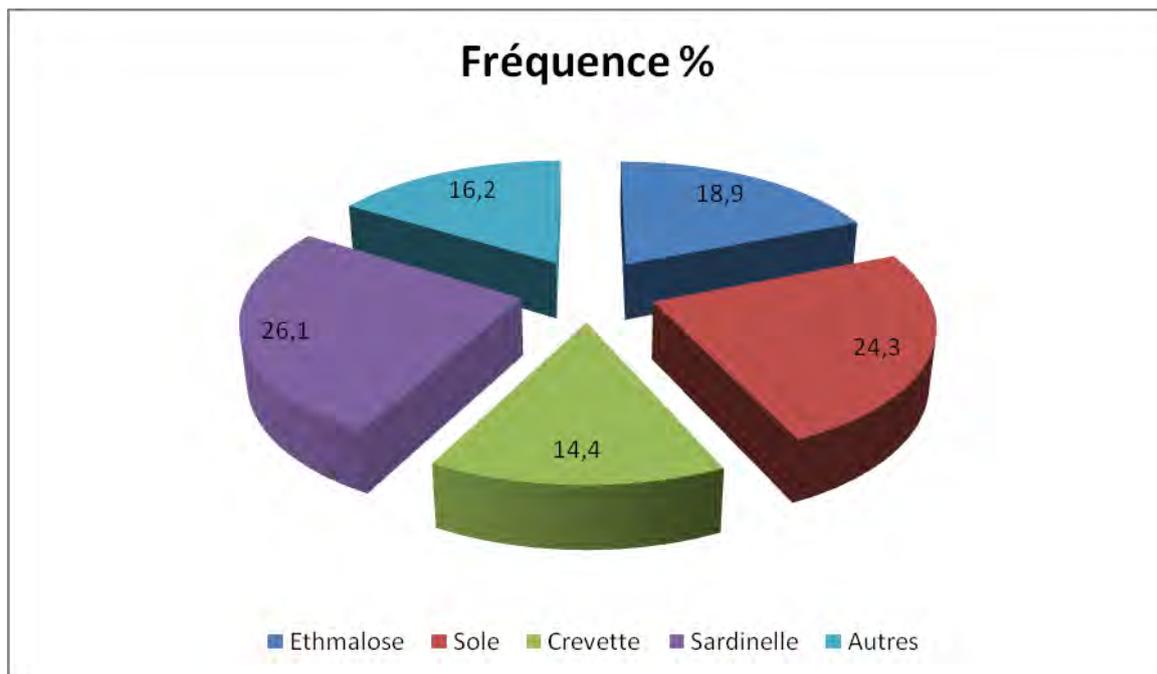
<b>Villages</b>	<b>% Pêcheurs</b>	<b>Ages</b>	<b>Engins les plus utilisés</b>
<b>Popenguine</b>	50	+60	Senne tournante coulissante
<b>Guéréo</b>	65	+50	Senne de plage
<b>Ndayane</b>	60	+55	Filets maillants encerclant

**Source : Enquêtes de terrain**

### **I.5 Caractéristiques des captures**

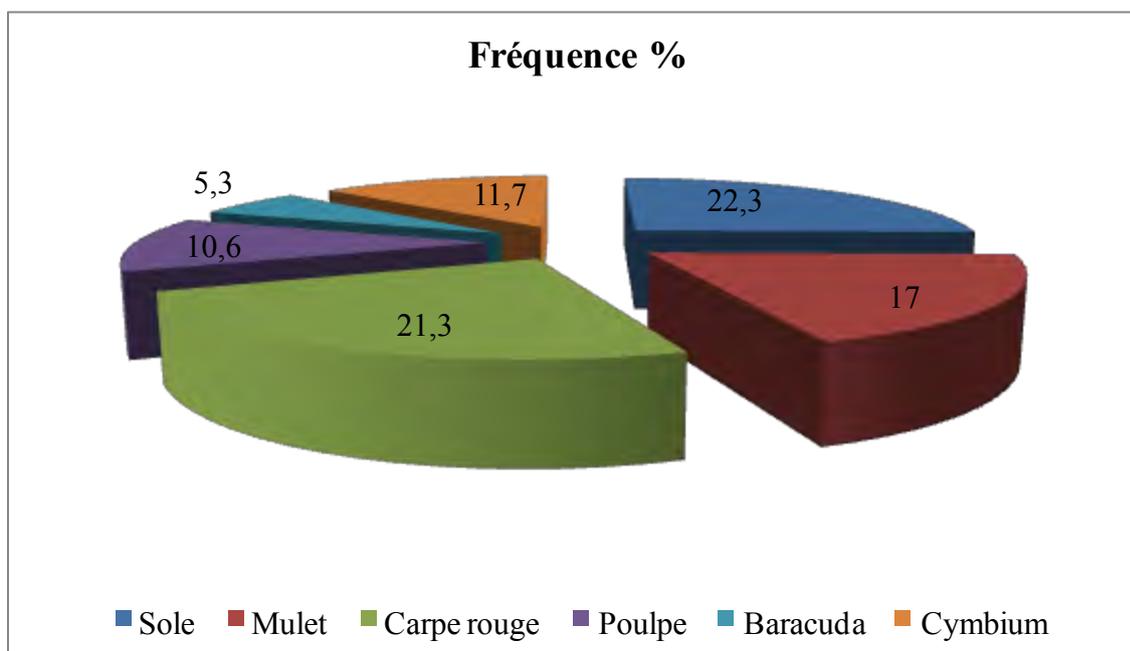
Les caractéristiques des captures dans la Réserve Naturelle de Popenguine dépendent des engins de pêche mais aussi de la nature des zones de pêche et des saisons.

Dans les pêcheries de Guéréo, la sardinelle (26,1%) est l'espèce la plus capturée, suivi de la sole (24,3 %) et enfin l'ethmalose (18,9%). Les crevettes représentent aussi une part non négligeable des captures (14,4 %) (Figure 7).



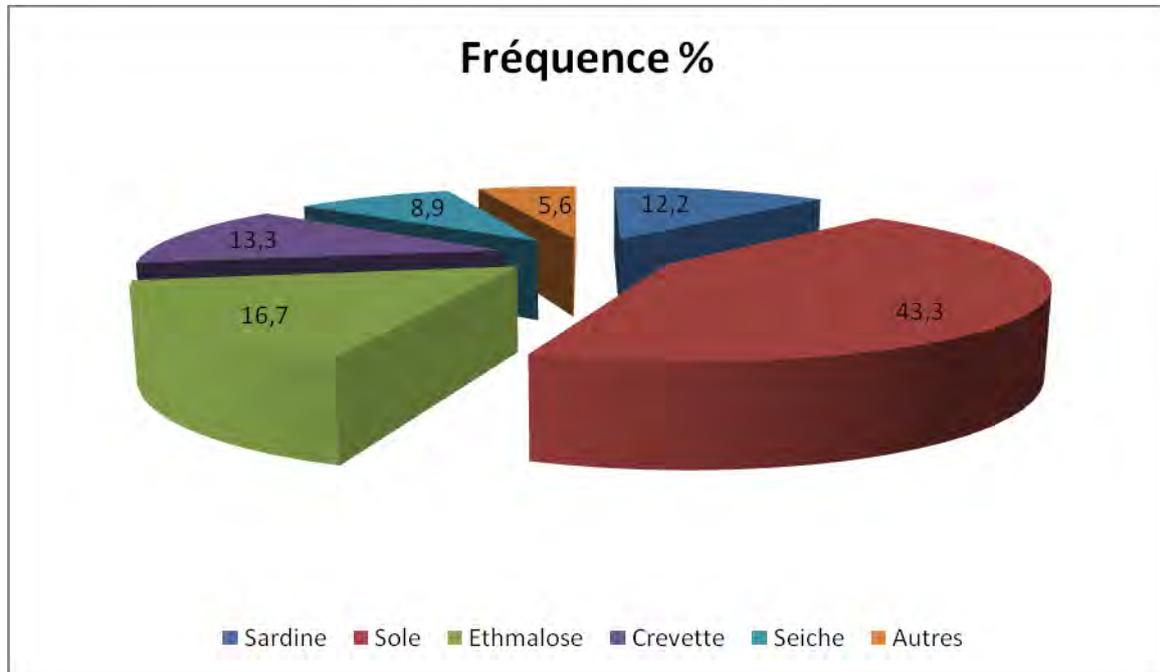
**Figure 7 : Proportion des espèces à Guéréo (Source : MBAYE, 2012)**

A Popenguine, les soles représentent la proportion de la capture la plus élevée (22,3 %). Elles sont suivies de près par les carpes rouges qui représentent (21,3 %). Les mullets constituent (17 %) des captures, viennent ensuite le poulpe (10,6 %) et le cymbium (11,7 %). (Figure 8)



**Figure 8 : Proportion des espèces à Popenguine (Source : MBAYE, 2012)**

Enfin à Ndayane, les soles occupent une place de choix dans les captures avec (43,3 %). Les espèces comme l'ethmalose (16,7 %) et la sardine (12,2 %) occupent respectivement des taux importants dans les captures. Néanmoins, la crevette (13,3 %) et la seiche (8,9 %) sont également très présentes dans les pêcheries de Ndayane (Figure 9).



**Figure 9 : Proportion des espèces à Ndayane (Source : MBAYE, 2012)**

## **CHAPITRE II : LA GESTION DE L'AMP**

Il est évident qu'en matière de gestion des ressources naturelles, les enjeux ne coïncident pas forcément avec les intérêts des différents acteurs. La gestion de l'AMP de Popenguine est unique dans son genre, en ce sens qu'elle dispose de structures et des acteurs diversifiés. Pourtant, il est de l'intérêt de l'Etat, des collectivités locales et des acteurs de développement de s'entendre sur une gestion concertée de ces ressources tant convoitées.

### **II.1 Système de gestion**

Le système de gestion de l'AMP de Popenguine est caractérisé par la mise en place d'organes de contrôle qui gèrent l'exploitation et veillent sur l'état des ressources halieutiques. Parmi ces organes figurent le CLPA (conseil local de pêche artisanale), les CLV (comité local villageois) et leurs démembrements et la DAMCP (Direction des Aires Marines Communautaires Protégées) qui est l'organe de base de gestion de la réserve naturelle et de l'AMP.

Les CLPA sont règlementés par l'article 12 du Code de la pêche maritime ainsi que par les articles 7 à 10 de son décret d'application. Composés de représentants de l'administration et de pêcheurs artisans, ce sont les organes délibératifs ayant pour vocation de résoudre collectivement les problèmes de la pêche artisanale. Il existe deux grandes catégories de CLPA : les « CLPA métier », constitués de différents groupements professionnels (appelés collège), et les « CLPA terroir », formés de plusieurs villages de pêcheurs voisins. Les premiers qui disposent d'un statut autonome, sont principalement implantés dans les villages de pêcheurs d'une certaine taille. Les seconds sont composés de représentants choisis parmi les Comités Locaux Villageois (CLV), organismes similaires aux CLPA métier, mais d'une taille plus réduite, établis dans chaque village du terroir. En ce qui concerne la Réserve Naturelle de Popenguine, le CLPA est composé de huit villages, dont seulement trois font partie de l'AMP et il porte le nom de « CLPA terroir de Sindia » (Tableau 3)

**Tableau 5: Organisation et composition du Conseil Local de Pêche Artisanale**

**De Sindia**

<b>CLPA DE SINDIA</b>	
<b>Villages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Ndayane</li> <li>✚ Popenguine</li> <li>✚ Guéréo</li> <li>➤ Somone</li> <li>➤ Saly</li> <li>➤ Ngaparou</li> <li>➤ Nianing</li> <li>➤ Pointe Sarène</li> </ul>
<b>Organes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les collègues</li> <li>✓ Les comités locaux villageois</li> <li>✓ L'instance de coordination et de conseil (I.C.C)</li> </ul>
<b>Collèges</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pêcheurs</li> <li>• Mareyeurs</li> <li>• Femmes transformatrices</li> <li>• Sages et notables</li> <li>• Collectivités locales</li> </ul>

Ce CLPA est présidé par le sous-préfet de la communauté rurale de Sindia et le secrétariat est assuré par le représentant de l'agent des services de pêche. Les fonctions principales du CLPA sont la prévention et la résolution des conflits, la sécurisation des acteurs de la pêche

artisanale, l'exploitation durable des ressources halieutiques. Il a entre autres fonctions la gestion de l'environnement marin et des ressources ainsi que la gestion des infrastructures côtières. Le CLPA est aussi composé par des collèges comme les pêcheurs, les mareyeurs, les femmes transformatrices de poissons et les sages et notables issus des villages qui composent le CLPA.

Par ailleurs, chaque village dispose d'un CLV (comité local villageois) qui est formé par les villageois eux-mêmes. Les Comités Locaux Villageois sont une émanation des collèges. Les membres sont choisis par les collèges après définition de leurs rôles et des critères de sélection. Les comités locaux villageois sont composés des représentants des acteurs de la pêche artisanale c'est-à-dire des pêcheurs, des mareyeurs, des sages et notables. Chaque acteur local de la pêche a un représentant dans le CLV. Ce dernier joue le rôle de conseil privé alors que le CLPA s'occupe de l'aspect administratif de la gestion des ressources halieutiques. Le tableau 6 ci-dessous nous indique la composition des représentants des collèges des trois villages que sont Popenguine, Ndayane et Guéréo. Ce système de gestion est épaulé et renforcé par la DAMCP (Direction des Aires Marines Communautaires Protégées) qui est l'organe principal de veille et de gestion de l'AMP de Popenguine.

**Tableau 6 : Composition des Comités Locaux Villageois AMP de Popenguine**

<b>Comité Local Villageois</b>	<b>Composition</b>
C.L.V Guéréo	<ul style="list-style-type: none"> <li> Pêcheurs</li> <li> Mareyeurs</li> <li> Transformatrices</li> <li> Sages et notables</li> </ul>
C.L.V Popenguine	<ul style="list-style-type: none"> <li> Mareyeurs</li> <li> Pêcheurs</li> <li> Environnement (COPRONAT)</li> <li> Sages et notables</li> </ul>

C.L.V Ndayane	<ul style="list-style-type: none"> <li> Transformatrices</li> <li> Mareyeurs</li> <li> Pêcheurs</li> <li> Services (frigoristes et charpentiers)</li> <li> Sages et notables</li> </ul>
---------------	--

### II.1.1 Structures de gestion

Plusieurs structures interviennent dans la gestion de la réserve. Il s'agit de :

- **Le COPRONAT** (Collectif des groupements d'Intérêt Economique de Femmes pour la Protection de la Nature). Cette structure fédère l'ensemble des GIE de femmes des huit villages, c'est à dire la Commune de Popenguine-Ndayane, de la Somone et des cinq villages environnants. Un protocole d'accord fut signé en juin 1996 entre le ministère en charge de l'environnement et le COPRONAT. Au terme de ce protocole, le collectif participe à la surveillance de la réserve et exerce certaines fonctions de valorisation économique comme l'exploitation touristique, la perception des droits d'entrée etc.
- **Le RFPPN** (Regroupement des Femmes de Popenguine pour la Protection de la Nature). Il s'est constitué en GIE en 1994 pour « élargir le champ d'action du GIE, notamment, dans le domaine social et de lui procurer davantage de ressources ». C'est une organisation composée uniquement de femmes qui se sont données comme objectif de participer à la restauration du couvert végétal dégradé. Le regroupement dispose d'un campement touristique « Keer Cupaam » qui abrite le bureau du commandant de la réserve détaché par la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées et les locaux qui accueillent les touristes étrangers.

Pour un meilleur fonctionnement et une décentralisation des activités, huit commissions sont créées au niveau du regroupement. Il s'agit de la Commission Pépinière et Matériel, la

Commission Aménagement, la Commission Maraîchage, la Commission Assainissement, Hygiène et Santé, la Commission Promotion Touristique, la Commission Economique, la Commission Education à l'Environnement et la Commission Education et Alphabétisation.

- *La Commission Pépinière et Matériel* : Elle s'occupe du reboisement, notamment, la production de plantes destinées au semi direct dans l'enceinte de la réserve et à la vente. Cette commission fabrique le compost et s'occupe de son stockage, de la préparation des graines, du semis, de l'arrosage et de l'entretien des plantes.
- *La Commission Aménagement-Protection* : Elle intervient plus directement dans l'aire protégée pour la réalisation et l'entretien du pare-feu le long de la clôture, l'aménagement du réseau des pistes de visite et de surveillance et aussi de l'aménagement des parcelles affectées au GIE.
- *La Commission Maraîchage* : comme le suggère son nom, cette commission intervient dans le domaine du maraîchage. Elle aménage les sites de culture et prépare toutes les activités en rapport avec la production maraichère.
- *La Commission Assainissement-Hygiène-Santé* : Elle organise la collecte et l'évacuation des déchets. La Commission veut aussi supprimer les décharges anarchiques dans le village en créant des dépôts réguliers dont les produits seront recyclés pour servir à la fabrication de compost. Des compostières ont été aménagées à cet effet.
- *La Commission Promotion Touristique* : Elle est chargée de promouvoir le tourisme par la réalisation de réceptifs touristiques, d'aménager des pistes pour la réserve en rapport avec le tourisme de vision. C'est à elle de développer les capacités et les services permettant la promotion et la gestion du tourisme.
- *La Commission Economique* : Son rôle est de diversifier les activités et les sources de financement, d'organiser l'accès des populations aux produits et denrées de base, de susciter et de conduire des programmes communautaires, de valorisation de l'espace et des ressources naturelles et enfin de susciter le développement d'initiatives individuelles ou collectives par l'incitation à l'épargne et à l'accès au crédit.

- *La Commission Education à l'Environnement* et à l'appui à la formation et à la recherche scientifique. Elle est chargée d'initier des actions pour l'intégration des préoccupations environnementales dans toutes les actions des populations.
- **Le Groupement des Volontaires de l'Environnement** constitué de 75 écogardes issus de l'ensemble des villages périphériques de la réserve. Ils participent activement aux travaux d'aménagement et de suivi écologique du site. En contrepartie, ces volontaires tirent profit de celui-ci à travers l'exploitation écotouristique particulièrement le guidage.
- **La Commune de Popenguine-Ndayane** qui représente les populations de cette localité.
- **L'ONG** (WWF, UICN, WIA) et autres partenaires techniques et financiers (PNUE-FEM, GIRMAC etc.). L'appui de ces partenaires s'articule autour des axes suivants :
  - Le suivi écologique et la gestion des habitats,
  - Le renforcement des capacités,
  - L'appui logistique comme la dotation d'équipements, de matériels de communication, de moyens roulants etc.

### **II.1.2 Modèle communautaire de la gouvernance de la réserve de Popenguine**

De manière générale, les mesures de conservation ont toujours été imposées aux communautés locales par des organismes qui leur étaient extérieurs, souvent même sans qu'elles soient consultées, voire seulement interrogées.

La gestion de la Réserve Naturelle de Popenguine engage tous les acteurs des huit villages qui militent pour la gestion de l'environnement. C'est ainsi que des GIE de défense et de protection de la nature sont mis en place, dans presque tous les villages qui partagent la réserve. Ces GIE sont, en général, composés majoritairement de femmes et sont les plus vues sur le terrain.

A Popenguine où est logé le personnel de la réserve, se trouve le célèbre campement de « Ker Cupaam » financé par la fondation Nicolas Hulot en 1991. Ce dernier est le fruit du travail du

RFPPN (Regroupement des Femmes de Popenguine pour la Protection de la Nature) qui s'active pleinement dans la gestion de la réserve par des activités de reboisement. Il s'y ajoute la construction annuelle de pare-feux (1,5 km pour chaque village) afin de lutter contre les feux de brousse et l'installation des diguettes contre l'invasion des eaux marines et pluviales.

Ce regroupement compte plus de 116 femmes à sa création réparties dans différentes tâches de gestion, mais seules sept femmes travaillent au sein du campement touristique de « Ker Cupaam ». Le groupement dispose d'un bureau avec des membres élus pour 5 ans. Le personnel du campement bénéficie des 30% des recettes. Les 70% qui restent sont pour les membres du groupement et se répartissent comme suit : 20% pour le paiement de l'eau et de l'électricité du campement, 30% pour des actions sociales et les 20% restants sont épargnés dans un compte bancaire à la BICIS (Banque d'Investissement pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal). Il arrive souvent que ce pourcentage soit mis à la disposition du village de Popenguine pour la réfection des écoles, de l'achat de nattes pour les mosquées du village, et même de réfection pour l'église de Popenguine.

Ce GIE a donc servi de locomotive pour inciter les femmes des sept autres villages et la Somone, avec l'encadrement de la DPN à s'organiser dans le souci de la préservation de la nature, ce qui va plus tard donner naissance à la COPRONAT.

Le collectif des femmes pour la protection de la nature (COPRONAT) est une fédération des GIE des huit villages attachés à la cause et à la réhabilitation de la réserve et de protection de l'environnement. Il concerne le RFPPN, les GIE des villages Ndayane, de Popenguine sérère, de Kiniabour I et II, de Sorokhassap, de Thiafoura, de la Somone et de Guéréo. Un protocole d'accord avec le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, par le biais de la DPN, a confié la gestion de la réserve au COPRONAT le 3 juin 1996. Toutes les entrées touristiques sont versées au collectif. Ce choix des villages qui composent le collectif s'explique par leur proximité avec la Réserve Naturelle de Popenguine.

La gestion communautaire est aussi facilitée par la collaboration des écocardes qui travaillent de connivence avec les gestionnaires. Leur rôle principal est d'aider les gestionnaires à la surveillance de la réserve et de dénoncer les éventuelles personnes qui seraient tentées de ramasser le bois de chauffe dans la réserve.

Il faut signaler la participation active du projet GIRMAC qui travaille de près avec les femmes de Guéréo dans la transformation des produits halieutiques. Ces femmes s'activent

dans un GIE dénommé « Takou Liguèye » composé de plus 500 membres et, en contrepartie la GIRMAC leur a fait construire des étals pour la transformation et le séchage de poissons. Des séances de sensibilisation et de formation sur des techniques de pêche se tiennent aussi à l'endroit des pêcheurs afin de limiter les pêches nocives et de protéger les espèces interdites. Mais, l'ONG la plus en vue sur le terrain est le WWF avec sa mutuelle d'épargne et de crédit dénommée « MEC PRONAT ». Son rôle est d'appuyer financièrement les femmes membres du COPRONAT sous forme de crédit. Tout membre du GIE a droit à un financement afin de subvenir à ses besoins.

## **II.2 Perception de l'AMP et ses règlements par les populations**

Bien vrai que l'AMP n'est pas encore balisée, la majorité des pêcheurs (90%) trouve qu'elle présente un aspect positif sur l'écosystème.

Une grande proportion des pêcheurs (60%) des villages de Popenguine, Guéréo et Ndayane considère que l'AMP aura un aspect positif sur l'économie locale. En effet, les pêcheurs ayant répondu positivement à cette réponse estiment que l'AMP peut être le lieu de refuge des espèces qui deviennent de plus en plus rares et menacées. Malgré cela, beaucoup de pêcheurs (25%) soulignent qu'ils ne se sentent pas concernés sur un éventuel balisage de l'AMP et attendent qu'il soit effectif pour donner leur avis sur l'application des mesures de gestion de la partie marine.

La plupart des femmes transformatrices (95%) déclare ne pas avoir d'information sur une éventuelle création d'une AMP dans la zone. C'est le cas des femmes de Guéréo, qui pourtant sont très actives dans les activités de vente et de transformation des produits halieutiques. Néanmoins, en ce qui concerne les femmes travaillant au sein du RFPPN, elles militent pour l'application effective de la réglementation de l'accès et de l'exploitation des ressources de la partie marine afin de voir les effets positifs comme c'est le cas pour la partie continentale de la réserve.

### **II.2.1 Rôle du comité de gestion de l'AMP**

Dans un souci d'implication des populations locales à la gestion de la ressource, la plupart des Aires Marine Protégées du Sénégal ont mis en place des comités de gestion. Certes, l'AMP de Popenguine n'est pas encore balisée, mais le comité de gestion est bien mis en place. Ce dernier est composé du conservateur, des différentes parties prenantes et des ONG impliquées.

Le comité de gestion a pour mission principale d'émettre des avis sur la gestion de l'AMP. Il a donc un rôle de consultation. Autrement dit, tous les projets et décisions importantes sont discutés et ficelés au sein du comité avant leur mise en exécution. Le conservateur, membre clé de ce comité fait les propositions en matière de gestion, s'efforce d'animer les débats et de concilier les intérêts communautaires. A chaque fois que de besoin, les membres du comité tiennent des séances de réunion pour le bon fonctionnement de la réserve. Les agents de la DAMCP avec l'aide des écogardes font régulièrement des descentes dans l'AMP pour veiller sur le comportement des pêcheurs et des acteurs de la pêche. Ils sont épaulés dans leur mission de conservation et de gestion par certaines ONG comme WWF et l'UICN qui sont leurs principaux partenaires dans le financement.

### **II.2.2 Relation avec les autres usagers**

Toute mesure d'interdiction à des fins de conservation suscite des réactions et des prises de position diverses au sein des populations autochtones, surtout lorsqu'elles n'ont pas été définies de manière consensuelle. Ces réglementations à l'accès à la ressource peuvent engendrer un climat de méfiance et de suspicion entre usagers et gestionnaires Etatiques.

A Popenguine, les usagers et les gestionnaires de la réserve ont de bonnes relations. Les populations locales coopèrent, en parfaite harmonie, avec l'autorité administrative chargée de veiller sur l'utilisation efficiente des ressources tant convoitées. D'ailleurs, le bureau du conservateur est logé au niveau des locaux du GIE RFPPN à «Ker Cuupam ». Cela témoigne de la bonne entente qui existe entre le conservateur et les usagers de l'AMP. D'après les populations enquêtées, aucun conflit majeur entre usagers et gestionnaires n'a été signalé. Ceci est peut être dû à la non application actuelle des mesures d'interdiction et des restrictions qui s'imposent pour gouverner l'AMP. Que ce soit les pêcheurs, les mareyeurs, les femmes transformatrices, bref tous les acteurs s'adonnent à leurs activités sans pour autant être inquiétés dans leur travail.

Des rencontres sont souvent organisées entre les membres du comité de gestion de l'AMP pour discuter de l'avenir de la pêche dans la localité.

## **CHAPITRE III : DISCUSSION**

### **III.1 Particularités des pêcheries dans la Réserve de Popenguine**

Les pêcheries de la Réserve Naturelle de Popenguine sont caractérisées par l'existence de côtes poissonneuses plus particulièrement durant l'hivernage selon les pêcheurs. Ceci s'illustre par la diversité et l'importance des prises d'espèces comme la sole, le poulpe, la seiche. Cela a pour conséquence directe la fréquentation quotidienne des zones de pêche durant toute l'année. Parfois, des bateaux étrangers sont également signalés dans ces zones. Pour éviter cette surpêche, le repos biologique est mis en vigueur dans toute la zone du 20 septembre au 20 octobre de chaque année. Le cymbium est aussi interdit de pêche du 20 janvier au 20 février de chaque année afin de préserver cette espèce. Malgré ces mesures de conservation mises en place par les services de pêche de Mbour, certains pêcheurs bradent l'interdiction.

Une autre particularité des pêcheries de Popenguine est aussi l'absence de quais de pêche dans les trois villages qui partagent directement l'AMP, mais aussi dans toutes les pêcheries de la zone. Cette absence de quai de pêche est un handicap de taille vue la dynamique organisationnelle et les potentialités halieutiques de la zone. La non existence d'un quai de pêche dans la zone rend difficile la tâche aux acteurs de la pêche, plus particulièrement les femmes transformatrices de poisson qui dépensent beaucoup d'énergie pour écouler leurs produits. L'autre caractéristique est l'absence de femmes transformatrices à Ndayane et à Popenguine. Ceci est peut être dû à leur proximité à la route nationale qui mène vers Dakar et Mbour, où les produits sont directement acheminés. Par contre, à Guéréo, on constate une prolifération de GIE de femmes qui s'activent dans la transformation des ressources halieutiques. Une bonne partie du poisson capturé dans les pêcheries de Guéréo est consommée ou transformée sur place faute de marchés potentiels et de routes pour acheminer les produits.

Les GIE jouent un rôle important dans le fonctionnement des pêcheries de Popenguine, en ce sens qu'elles sont des locomotives de développement local. Le GIE le plus important est celui de « Takou Liguèye » qui compte plus de 500 membres et dispose des étals adéquats financés par le projet GIRMAC pour la transformation des ressources halieutiques.

### **III.2 Place des pêcheries dans le système de gestion de l'AMP**

Les pêcheries occupent une place de choix dans le système de gestion de l'AMP de Popenguine. Les activités de pêche sont bien contrôlées par les organes et structures de gestion de l'AMP. Chaque structure joue pleinement son rôle pour une bonne gestion de la ressource. Du pêcheur jusqu'à la femme transformatrice de poisson, en passant par les agents de la DAMCP, chaque élément du système a un rôle à jouer dans la gestion des pêcheries.

Les agents de la DAMCP font régulièrement des descentes dans les zones de pêche pour effectuer des contrôles sur les techniques et les engins de pêche. Ils sont appuyés dans leur mission de gestion par les membres des CLV de chaque village et des représentants du CLPA. Leur rôle principal tourne autour de la tenue des séances de sensibilisation auprès des acteurs des pêcheries, surtout les pêcheurs et les femmes transformatrices de poissons. Néanmoins, des séminaires de formation sur les techniques de pêche et de gestion des pêcheries sont souvent organisés par le service des pêches de Mbour à l'endroit des acteurs de la pêche de la zone. Ces cadres de travail et de formation apportent toujours un savoir faire de plus aux différents acteurs des pêcheries de Popenguine.

### **III.3 IMPLICATIONS POUR LA GESTION DE L'AMP**

Les AMP constituent un outil potentiel de gestion efficace des ressources biologiques. Elles sont cependant soumises à différentes pressions de la part des populations locales et allochtones, du fait de leur importance et de leur rôle dans la satisfaction des besoins en protéine. Les acteurs qui s'y côtoient sont nombreux et ont des intérêts diversifiés, ce qui génère souvent des conflits de gestion.

L'AMP de Popenguine dispose de conditions naturelles favorables à la conservation de la biodiversité et au développement des activités de pêche. La Réserve Naturelle de Popenguine dispose d'un double intérêt, au niveau marin et forestier, ce qui lui confère son caractère particulier. Longtemps considéré comme un modèle de gestion des ressources naturelles (particulièrement forestières), cette Réserve Naturelle Communautaire voit sa partie marine aujourd'hui convoitée par les populations locales. Les eaux de Popenguine constituent des zones privilégiées pour la pêche artisanale. Les captures sont aussi diversifiées selon les pêcheries et selon la saison de pêche.

La majeure partie des captures est consommée ou transformée sur place, faute d'infrastructures de conservation de ces ressources comme les chambres froides. Aussi, une bonne partie des produits halieutiques est transportée vers Mbour et les villages environnants.

La gestion efficace d'une AMP passe par l'implication des différents acteurs. Cela passe nécessairement par une amélioration des outils et règles de gestion, le renforcement des structures de gestion et du système de surveillance, mais aussi d'une parfaite collaboration avec les différents services techniques et les communautés.

Sur la base des résultats de cette étude et pour une implication efficace des acteurs dans la gestion de l'AMP de Popenguine, nous recommandons les mesures suivantes :

#### **❖ Le balisage des limites de l'AMP**

La partie marine de la Réserve Naturelle de Popenguine reste ouverte à tous les pêcheurs, ce qui affecte la conservation et la gestion de la ressource. La matérialisation physique de l'AMP, reconnaissable par tous les pêcheurs serait un avantage et aiderait à mieux gérer la zone délimitée. Ainsi, nous recommandons à la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées d'y associer les populations locales et les partenaires au développement comme les ONG dans cette tâche. L'AMP suscite beaucoup d'intérêt dans les villages que sont Popenguine, Ndayane et Guéréo alors qu'elle n'est pas encore fonctionnelle intégralement.

#### **❖ La participation de toutes les structures de gestion à la définition des objectifs de gestion, des enjeux et des résultats à atteindre**

Les structures de gestion de la réserve telles que Le RFPPN, avec ses huit commissions et le COPRONAT doivent être renforcées afin de servir de locomotive aux femmes de la localité qui symbolisent l'aspect communautaire de la Réserve Naturelle. Ces femmes qui s'activent quotidiennement dans la conservation des ressources sont incontournables dans la gestion de l'AMP. L'implication de ces acteurs dans la gestion de l'AMP peut susciter un intérêt particulier même si certains dysfonctionnements sont notés au sein de ces GIE.

#### **❖ L'application effective du plan de gestion de l'AMP**

Bien vrai qu'un plan de gestion ait été élaboré pour la réserve, cependant son application ne sent pas sur le terrain. Des commissions d'évaluation devraient être mises en place pour évaluer l'efficacité de ce plan. Cela nécessite la participation de toutes les parties prenantes

qui avaient participé à la définition du plan. L'application en toute rigueur de ce plan de gestion peut produire des résultats favorables pour le bon fonctionnement de l'AMP.

#### ❖ **L'appui aux initiatives locales**

Il serait important que tous les acteurs de développement qui s'activent dans la zone viennent en aide aux GIE des femmes de la localité par des mécanismes de financement et des séances de formation sur les techniques et outils de gestion.

#### ❖ **L'implication des acteurs de la pêche**

Les membres des CLV et des CLPA, qui sont des structures clés dans la gestion de la pêche artisanale, doivent jouer le rôle d'intermédiaire entre les gestionnaires de l'AMP et tous les acteurs de la pêche. Ce travail peut s'articuler autour de la communication sur les enjeux de l'AMP et les stratégies de sa mise en valeur. Les membres des CLV et du CLPA constituent des acteurs dynamiques et sont très influents dans les décisions qui concernent l'environnement marin de Popenguine. Ainsi, toutes mesures de gestion prises au niveau des structures de gestion de l'AMP doivent être portées à la connaissance des membres des différents collèges de la zone.

#### ❖ **Le renforcement du personnel de la DAMCP pour accompagner les populations et les acteurs pour une gestion efficace de l'AMP :**

La surveillance de la Réserve Naturelle et de l'AMP demande des moyens conséquents et des efforts conjugués pour atteindre les objectifs de conservation. Les agents des services des pêches de Mbour doivent être impliqués dans les missions de surveillance, car c'est une structure qui est méconnue de la plupart des pêcheurs de la zone.

#### ❖ **La réglementation de la pêche :**

Une bonne partie des pêcheurs de Popenguine utilise jusqu'à présent des engins de pêche comme les monofilaments et les filets dormants jugés dangereux pour l'environnement marin. Ces engins devraient être prohibés dans l'AMP. Des missions régulières de surveillance de l'AMP s'imposent pour mettre en œuvre l'application des mesures de gestion. Cela nécessite le renforcement des moyens de surveillance surtout nautique pour mettre la main sur ceux qui enfreignent la loi et appliquer des sanctions appropriées.

❖ **Le renforcement des CLPA dans leur mission de gestion et de surveillance des pêcheries :**

Le secrétariat général qui est actuellement occupé par le représentant des services de pêche pourrait revenir à un membre d'un collège. La présidence qui est aussi occupée par le sous-préfet de la localité pourrait être confiée aux pêcheurs, secondés par une femme issue des GIE les plus actifs dans la gestion de l'AMP. Ces derniers savent mieux les problèmes auxquels ils sont confrontés et leurs besoins les plus urgents pour prendre les mesures idoines et les bonnes décisions. Par contre, le sous-préfet et le représentant des services de pêche ainsi que le conservateur devraient jouer le rôle de superviseur et d'arbitre dans les conflits susceptibles de survenir entre les acteurs de l'AMP.

❖ **La réduction de l'effort de pêche :**

Inciter à la réduction de l'effort de pêche par l'application du repos biologique imposé, chaque année, par le service des pêches de Mbour. La mise en œuvre de cette mesure serait une très bonne chose pour la biodiversité halieutique, car si certains pêcheurs respectent le repos biologique d'autres, par contre, en abusent. C'est le cas des pêcheurs migrants de Rufisque et de Yenne et même parfois des bateaux russes qui séjournent parfois dans les eaux côtières de Popenguine.

## CONCLUSION

Pour que les mesures de gestion soient mises en place de la manière la plus concertée possible, il est essentiel d'avoir la meilleure approche possible de l'activité. En effet, cette étude a eu pour but de caractériser les pêcheries de la Réserve Naturelle de Popenguine et les implications pour la gestion de l'AMP. Contribuer à la recherche de solutions pour améliorer les conditions de vie des populations locales à travers les ressources et services offerts par les écosystèmes de la réserve a constitué aussi un de nos objectifs.

Nous avons tenté à travers ce travail de donner un aperçu sur les caractéristiques des pêcheries de la Réserve Naturelle de Popenguine, notamment sur les types et modes d'utilisation des engins de pêche, les catégories d'âge des pêcheurs mais aussi des captures. Certes, il est loin d'être exhaustif, mais constitue une base de discussion pouvant aboutir à une forme de gestion plus avantageuse pour les populations locales et pour l'environnement.

Les observations et enquêtes faites sur le terrain ont montré que les eaux côtières de Popenguine sont très poissonneuses. Cette diversité spécifique des espèces témoigne de l'importance des efforts de conservation aussi bien dans la partie terrestre que la partie marine. Le contraste entre ces milieux protégés et le reste des terroirs est net.

La remarquable diversité biologique au niveau du domaine protégé est le résultat des efforts de conservation et d'aménagement consentis par les populations locales, qui depuis la création de la réserve accompagnent l'administration locale dans sa politique de gestion de cet écosystème tant convoité. L'acte premier est la participation physique et bénévole d'une partie de la population locale exclusivement composée de femmes bénévoles. L'autre action, non moins importante, est la prise de conscience très tôt des populations à respecter les règles de gestion établies par l'administration locale.

Cette forme de gestion participative a permis à l'administration, en particulier la DAMCP de bénéficier du soutien de la communauté locale pour réussir sa mission. En contre partie, cette population qui s'était engagée de manière bénévole, bénéficie de l'appui technique et financier de l'administration et de partenaires dans le cadre de l'amélioration de la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus comme les GIE.

Toutefois, les populations de Popenguine restent attachées aux ressources marines, ce qui les emmène à adhérer à toute politique de conservation. La présence de l'AMP est appréciée

positivement par une grande partie des populations locales. Néanmoins, elles expriment la nécessité d'en tirer davantage profit. Le chemin est encore long pour la fonctionnalité intégrale de l'AMP, mais seule une collaboration étroite entre les acteurs peut réduire les conflits d'intérêt qui puissent surgir.

Les structures de gestion de la Réserve Naturelle de Popenguine à travers les femmes sont les poumons de l'économie de la Commune de Popenguine Ndayane. Elles sollicitent un soutien financier, une formation qualifiée et un suivi permanent pour le renforcement de leur savoir faire en matière de gestion des ressources halieutiques et forestières. Le modèle de gestion communautaire des ressources naturelles dans la réserve de Popenguine est unique en son genre et demande d'être soutenu par tous les acteurs de développement et de défense de l'environnement.

L'implication des acteurs pour une gestion efficace de l'AMP passe nécessairement par la définition de mesures consensuelles afin de répondre aux aspirations de toutes les parties prenantes. Créer une AMP dans une zone où la pêche constitue un moteur de l'économie n'est pas chose facile, la gérer suscite beaucoup de controverses et de contestations. Cela demande des efforts de communication et de travail sans relâche, impliquant tout un chacun, pour réaliser les mêmes progrès effectués au niveau de la partie terrestre de la réserve.

## BIBLIOGRAPHIE

- BA, A. (1993).** La gestion des ressources côtières et littorales du Sénégal. In (A.T) Diaw. Gestion des ressources côtières et littorales du Sénégal. Actes de l'atelier de Gorée 27- 29 Juillet 1992, UICN/ISRA/IFAN, 487 pp : 15-22
- BA, M. (1986).** Paysage et tourisme. Essai de synthèse géographique sur la Petite Côte. Mémoire de Maitrise, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, U.C.A.D, 78 p
- BA, D M. (2003).** Une réponse Sénégalaise aux questions communes de conservations et de développement communautaires : l'espace naturel communautaire (ENC), la réserve naturelle communautaire, brochure de la Direction des Parcs Nationaux, Sénégal
- BELVAUX, E. et RABEARISOA, A. (2006).** Valorisation économique, exploitation raisonnée, utilisation durable et transfert de gestion des ressources naturelles aux communautés de base : quelle comptabilité ? Colloque Gecorev, pp 6-10 in France
- BOTTIN, P P. (2003-2004).** Intégration des préoccupations de préservation de la nature par le biais de l'écotourisme dans les projets de développement communautaire à l'exemple de l'expérience de Ker Cupaam Popenguine Sénégal. Mémoire de gradué en Agronomie Haute Ecole de Provence de Liège.
- BOULUD, G. (1998-1999).** La femme africaine en milieu rural : une actrice privilégiée du développement durable ? « L'exemple de l'Espace Naturel Communautaire Ker Cupaam et de la réserve naturelle de Popenguine au Sénégal » Mémoire de Maitrise aménagement Université de Lyon III, France, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal.
- BOURGAIN, V. (1971).** Monographie d'un village sérère Fadiouth, Maitrise de géographie, U.C.A.D, département de géographie
- BENOIT, M. (1967).** Pour une nouvelle gestion des Aires protégées au Sénégal. Communication au Séminaire sur les méthodes de conservation tenu au parc national des oiseaux de Djoudj, UNESCO, 11 p
- DAHOU, T. (2003).** « Les CSLP en Afrique de l'Ouest : de la pauvreté au politique », in Afrique contemporaine n°208.

**DEMOULIN, D. (1970).** Etude géomorphologique du massif de Ndiass et de ses bordures.

Thèse de 3<sup>ème</sup> Cycle, Faculté des lettres et Sciences Humaines, UCAD, Département de géographie, 228 p

**DIEDHIOU, P. M (2010).** Les aires protégées au Sénégal : Espace durable ? Cas de la Réserve Naturelle de Popenguine et de la Réserve d'intérêt Communautaire de la Somone

**DIOP, A. (1987).** Le tourisme sur la petite côte Sénégalaise, Thèse in rivages N° 1, Laboratoire d'Aménagement des littoraux et d'organisations de l'espace, Université Paul Valéry, 247 p

**DIOP, B. (2010).** Diagnostic de l'état de la conservation de la biodiversité dans l'Espace Naturel Communautaire Ker Cuupam : perspectives pour une valorisation durable des ressources naturelles (Sénégal)

**DIOP, M. (1996).** Conservation et gestion des ressources naturelles dans la réserve naturelle de Popenguine. Mémoire de Maitrise de Géographie. UCAD. 107 p

**DIOP, M. (1999).** Etude de la gestion et les tendances de la conservation dans la Réserve Naturelle de Popenguine. Mémoire de DEA, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

**DIOUF, B S. (1987).** Le tourisme sur la petite côte Sénégalaise, Montpellier, Editions Rivages, Publication du laboratoire d'Aménagement des littoraux et d'organisation de l'espace, Université Paul Valéry, Montpellier, France, 247 p

**FROGER, G. (2001).** De l'usage de la gouvernance en matière de développement durable, in « Gouvernance et développement durable».

**GEORGES, P. (1978).** Précis de géographie rurale: Presse Universitaire de France, 346 p

**LEBORGNE, J. (1986).** La pluviométrie au Sénégal et en Gambie.

Laboratoire de climatologie, Département de Géographie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, UCAD, 93 p, 30 tableaux, 18 figures

**LEBUL, L et al.** Appui pédagogique à l'analyse du milieu rural dans une perspective de développement. Presse Universitaire de France, Paris, 95 p

**LEVREL, H. (2007).** Quels indicateurs pour la gestion de la biodiversité ? Les cahiers de l'Institut Français de Biodiversité, Unité mixte de recherche du Muséum national d'histoire naturelle, du CNRS et de l'Université de Paris VI, France

**MANCEAU, C. (1999).** Complément scientifique relatif à la mangrove de la Somone, Fondation Nicolas Hulot

**MATHIEU, L et DAUTREBANDE, S. (1985).** Développement agricole et conservation du patrimoine naturel dans les pays du tiers monde (Colloque international Gembloux du 09 au 11 octobre, première partie). Presse de la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Etat, Gembloux-Belgique, 680 p

**MARCEL, P. (2006).** Gestion du terroir villageois de Kiniabour 1 dans l'espace naturel Communautaire Ker Cupaam ? Mémoire de Maitrise, U.C.A.D

**MACKINNON, Katty, J, Ghild C, Thorsell J. (1990).** Aménagement et gestion des aires protégées tropicales, UICN, Gland, 289 p

**NDIAYE, M. (1991).** Popenguine, un espace périurbain et central ?

Mémoire de Maitrise, UCAD, 140 p

**NDONG, P. (1973).** L'organisation de la pêche maritime au Sénégal : l'exemple de la petite cote. Thèse pour le 3<sup>ème</sup> cycle, Université de Paris I

**NGUYEN, Van Chi B. (1967).** La pêche sur la petite côte du Sénégal In bulletin de l'IFAN, Tome XXIX, Série B n° 3-4, 740-793

**NICOLAS, P et DELFANTE, C. (1989) :** Naissance d'une ville au Sénégal, Paris Edition Karthala, Enda Tiers Monde, 193 p

**PELISSIER, P. (1966).** Les paysans du Sénégal : Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance. Saint Yreix, Imprimerie Fabrègue, 939 p

**PERE, F. (1988).** Pèlerinage national de Popenguine, Notre Dame de la délivrance : recherches historiques dans les archives de la congrégation du Saint Esprit, Chevilly-Larue, France, 160 p

**PROSPERE, M. (2006).** Gestion du terroir villageois de Kiniabour1 dans l'Espace Naturel Communautaire Ker Cupaam, Mémoire de Maitrise, 184 p.

**ROUCHOUSE, (1990).** La réserve naturelle du Cap de Naze in la nature au Sénégal-livre guide d'excursion, congrès APSNS-APGB Dakar p 24-25

**SOW, F. (1977).** Le développement urbain de la petite côte, Dakar IFAN

**SOW, F. (1980).** Migration, urbanisation et domination en Afrique, cas du Sénégal, IFAN Dakar C.N.R.S, 30 p

**VENNETIR, P. (1976).** Les villes d'Afrique Tropicale, Paris Masson. Collection géographie, 192 p

**VERONIQUE, D. (2003).** Diagnostic territorial et potentialité du développement de l'écotourisme dans le cadre de la gestion participative au sein de l'espace naturel Communautaire Ker Cupaam, Mémoire de Maitrise, U.C.A.D

### Documents techniques

**BERHAUT, J. (1967).** Flore du Sénégal, Edition Clairafrique Dakar 485 p

**BERHAUT, J.** Flore illustrée du Sénégal, Edition Clairafrique

**Tome I 1971** 625 p

**Tome II 1974** 635 p

**Tome III 1975** 634 p

**BUREAU INTERNATIONAL Du TRAVAIL (1985).** Organisation villageoise en gestion de terroir. Manuel de formateur, 100 pages

**DIRECTION DES PARCS NATIONAUX (1991).** Rapport de synthèse sur les journées de réflexions des parcs nationaux et réserves du Sénégal, Dakar, 31 janvier au 1<sup>er</sup> février

**DIRECTION DES PARCS NATIONAUX.** La biodiversité Sénégalaise, Document de travail 4 p

**DIRECTION DES PARCS NATIONAUX.** Notes sur la gestion de la réserve de Popenguine

**DUPUY, A. (1972).** Les Parc Nationaux du Sénégal, Dakar, GIA, 1965

**DUPUY, A. (1974).** Repeuplement et faune sauvage au Sénégal. Notes africaines, IFAN,  
141 p

**DUDLEY, N. (2008).** Lignes directrices pour l'application des Catégories de gestion aux aires protégées. Gland, Suisse : UICN

**ENEA, COLLEGE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (1988).** Séminaire sur le rôle des petites villes dans le développement économique régional Dakar juillet 1988, 1968 p

**FAO :** Conservation des ressources génétiques dans l'aménagement des forêts tropicales. Principes et concepts. Etude PAO Forêts N° 107

**LES CAHIERS DE GIRARDEL (1992).** Actes de l'atelier de restitution du projet « Désertification ». Juillet 2004, 253 p. Joseph Ki-Zerbo 1992 : la natte des autres pour un développement endogène en Afrique, 467 p

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
MEPN (1998).** Monographie Nationale sur la Biodiversité au Sénégal, rapport sur l'état de la biodiversité, Sénégal.

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
MEPN (2010):** Plan de gestion de la Réserve Naturelle de Popenguine (2010-2014), 72 p

**ANNEXE 1**

**QUESTIONNAIRE DESTINE AUX ACTEURS DE L'AMP ET DE LA RESERVE NATURELLE DE POPENGUINE**

**I. PREMIERE PARTIE : INFORMATION SUR LA RESERVE NATURELLE ET SES RESSOURCES BIOLOGIQUES**

**IDENTIFICATION**

**Numéro Questionnaire**

**Nom du village :**

**Age :**

**Sexe :** M  F

**Profession :**  Pêcheur  Mareyeur  Transformatrice  Autres -----

**Situation Matrimoniale :**  Célibataire  Marié  Autres -----

**Ethnie :**  Sérér  Wolof  Peul  Autres -----

**Niveau d'instruction :**  Alphabétisé  Primaire  Secondaire  Supérieur

**1) Comment percevez-vous la réserve naturelle et/ou l'AMP ?**

-----

**2) Quel intérêt représente pour vous la réserve naturelle et/ou l'AMP ?**

-----

**3) Quelles sont les ressources qui sont exploitées dans la réserve naturelle ?**

-----

**4) Qui sont les principaux bénéficiaires des ressources et services fournis par la réserve et/ou l'AMP ?**

-----

## II. DEUXIEME PARTIE : CARACTERISATION DES PECHERIES DANS L'AMP

1) Quelle est l'origine des pêcheurs ?

Popenguine

Autres -----

2) Quelle est la nature des engins de pêche dans l'AMP ?

Filets

Chalutiers

Autres -----

3) Quel type de pêche pratiquez-vous ?

-----

4) Quelle est l'effectif de votre équipage ? -----

5) Quel lien de parenté entretenez-vous avec les membres de l'équipage ?

-----

6) Quel est l'âge de la pirogue ? -----

7) La pirogue est-elle motorisée ?

Non :

Oui : Pourquoi ? -----

8) Quel est le type du moteur ? -----

9) Quelle est sa puissance ? -----

10) Quels sont les moyens d'assistance dont vous disposez à bord ?

Gilets de sauvetage

GPS

Autres

11) Quelles sont les espèces de poissons qui sont pêchés dans l'AMP ?

-----

12) Avez-vous constatez une baisse des captures dans l'AMP ?

Non

Oui : Lesquelles -----

A partir de quelle période de l'année ?-----

**13) Existe-t-il une réglementation des entrées et des sorties dans l'AMP ?**

Non

Oui : Comment ?-----

**14) Existe-t-il une période de fermeture pour les pêcheries ?**

Non

Oui : A quel moment ? -----

**15) Existe-t-il des espèces interdites de pêche dans l'AMP ?**

Non

Oui : Lesquelles ?

**16) Quelle est la relation entre les usagers de l'AMP ?**

Bonne

Mauvaise

Moyenne

**17) Existe-t-il des problèmes entre pêcheurs et autres usagers de l'AMP ?**

Non

Oui : Lesquels

### **III. GESTION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES DE L'AMP**

**1) Qu'entendez-vous par gestion de l'AMP ?**

---

**2) Avez-vous un comité de gestion de l'AMP ?**

Non

Oui : Etes-vous membre de ce comité de gestion ?

**3) Quel est le système de gestion de l'AMP ?**

-----

**4) Quels sont les structures de gestion de l'AMP ?**

-----

**5) Quel est le modèle de gestion de l'AMP**

Communautaire

Autres

**6) Quel est le rôle du comité de gestion de l'AMP dans la gestion des ressources biologiques ?**

-----

**7) Dans votre village, qui sont les principaux acteurs qui interviennent dans la gestion de l'AMP ?**

Les jeunes

Les femmes

Les hommes

**8) Collaborez-vous avec d'autres acteurs dans la gestion de l'AMP ?**

Non

Oui :

Comité villageois

A.S.C

ONG

Autres -----

**9) Comment jugez-vous l'état actuel des ressources halieutiques de l'AMP ?**

Bien conservées

Dégradées

Menacées

Sans Avis

**10) Quels sont les moyens et méthodes dont vous proposez pour une meilleure gestion de l'AMP et/ou la réserve**

-----

**IV. EVALUATION DE LA GESTION ET PERSPECTIVES DE COHABITATION**

**1) Quelles sont les réalisations concrètes qui ont été faites par vous mêmes ou d'autres acteurs dans la gestion de l'AMP et/ou la réserve ?**

-----

**2) Quelles sont vos contraintes majeures en matière de gestion de la réserve et/ou l'AMP ?**

**3) Tirez-vous des avantages de la gestion de l'AMP ?**

Non

Oui

Financiers

Autres -----

**4) Que dites vous des moyens et techniques utilisés dans la gestion par le conservateur de l'AMP ?**

Satisfaisants

Peu satisfaisants

Très satisfaisants

Sans Avis

**5) Que suggérez-vous à tous les acteurs de l'AMP et/ou la réserve pour une amélioration des conditions de gestion des ressources marines et côtières ?**

---

**GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSE AU CONSERVATEUR DE LA RESERVE NATURELLE ET DE L'AMP**

**1) Quelle appréciation faites-vous de la gestion de la Réserve Naturelle et de l'AMP ?**

Satisfaisant

Moyen

Très satisfaisant

**2) Quelles sont les contraintes majeures auxquelles vous vous êtes confrontés dans l'application des politiques en matière de conservation et de gestion de la réserve et de l'AMP ?**

---

**3) Quelles sont les réalisations majeures de la D.P.N dans l'amélioration des conditions de travail des acteurs de la pêche dans l'AMP ?**

---

**4) Vous disposez de combien d'agent dans la gestion et le contrôle de la réserve et de l'AMP ?**

---

**5) Quels sont les moyens techniques dont vous disposez pour le contrôle et la surveillance de la réserve et de l'AMP ?**

---

**6) Existe-t-il des espèces marines qui sont interdites de pêche dans l'AMP ?**

Non

Oui : Lesquelles ? -----

**7) Existe-t-il des amendes ou des peines infligées aux auteurs en cas d'infraction ou de non respect des normes d'utilisation de l'AMP ?**

Non

Oui : Comment ? -----

**8) Quelles sont vos projets dans l'avenir et vos attentes pour une meilleure gestion de la réserve naturelle et de l'AMP ?**

---

ANNEXE 2



Capture de poissons, de soles et de cymbium à Popenguine lors d'un débarquement



Pirogues sur la plage à Ndayane



Filets dormants



Embarquement pêcheurs à Guéréo



Case à « Ker Cupaam »



Poissons séchés à Guéréo



Eglise à Popenguine

## ANNEXE 3 : Cahier des Charges

### CAHIER DES CHARGES.

#### TITRE I - OBJET.

##### ARTICLE 1.

Le présent Cahier des charges définit et précise les modalités d'application pratiques du Protocole d'accord, établi entre la Direction des Parcs Nationaux du Sénégal et le Collectif des G.I.E. des femmes dit COPRONAT - KÉR CUPAAM, portant sur l'aménagement et la valorisation touristique de la Réserve Naturelle de Popenguine ainsi que des sites périphériques ayant un intérêt pour la conservation de la biodiversité et le développement intégré.

##### ARTICLE 2.

Il définit les obligations réciproques acceptées par l'administration des Parcs Nationaux du Sénégal et le COPRONAT -KÉR CUPAAM dans le cadre du programme global de développement communautaire endogène de l'ESPACE Naturel KÉR CUPAAM.

#### TITRE II. - OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATION.

##### ARTICLE 3.

Dans le souci de consolider et de développer les acquis du processus mis en œuvre entre l'organe de gestion de la R.N.P. et les population riveraines, à travers le Collectif des Femmes des villages limitrophes de l'aire protégée, l'administration s'engage à :

- assurer l'encadrement technique et l'appui administratif pour l'orientation des activités dans le sens des pratiques et stratégies nationales en vigueur pour la conservation et la valorisation de la biodiversité ;
- assurer la supervision des travaux d'aménagement technique et touristique dans les sites d'intérêt pour la conservation de la biodiversité de l'E.N.C. KÉR CUPAAM, en particulier dans les limites de la R.N.P. ;
- représenter l'Etat pour faire respecter les lois et règlements en vigueur concernant les initiatives de conservation, de restauration et de valorisation de la biodiversité ;
- aider à la promotion des activités de valorisation de la Réserve et de la biodiversité en général, notamment dans les domaines de l'interprétation, de l'information, de l'éducation, de la recherche et de l'écotourisme.

### TITRE III. -OBLIGATIONS DU COPRONAT / KËR CUPAAM.

#### ARTICLE 4.

Dans le but de participer activement à la réalisation des objectifs de conservation et de valorisation touristique de la R.N.P. ainsi que des autres sites d'importance pour la biodiversité et les économies locales de l'E.N.C. KËR CUPAAM, le COPRONAT - KËR CUPAAM s'engage formellement à :

- respecter scrupuleusement les lois et règlement, en vigueur ou futurs, édictés par les autorités de tutelle de la R.N.P. ;
- se soumettre aux avis de l'organe de gestion de la R.N.P. pour toutes les initiatives concernant l'intérieur de l'aire protégée ;
- affecter une partie des revenus tirés de l'exploitation touristique de la R.N.P. à l'entretien des infrastructures, en particulier :
  - + l'ouverture régulière du pare-feu périmétral autour de la clôture de la Réserve ;
  - + la maintenance des infrastructures d'accueil, la qualité de l'information et de la signalisation ;
  - + la poursuite des activités de restauration de la biodiversité à l'intérieur de l'aire protégée.

### TITRE IV - CLAUSES DE RESILIATION.

#### ARTICLE 5.

La Direction des Parcs Nationaux du Sénégal, sur avis circonstancié des autorités responsables de la R.N.P., se réserve la possibilité de résilier de plein droit ce présent Cahier des charges pour non-respect des obligations contractées par le COPRONAT -KËR CUPAAM.

TITRE V. - DUREE.

ANNEXE 3

Paul NDIAYE

ARTICLE 6.

La durée de validité du Cahier des charges est fixée à une période probatoire, d'un (1) an, au terme de laquelle une évaluation et une éventuelle reformulation des obligations de chacune des parties seront nécessairement effectuées.

Après cette période, la reconduction de la validité du Cahier des charges se fera de façon tacite pour une durée d'un (1) an.

ARTICLE 7.

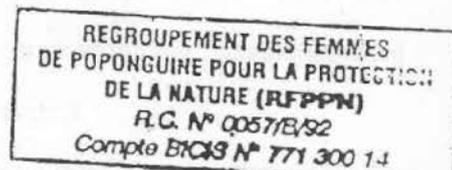
Le présent Cahier des charges prend effet dès l'approbation des termes par la Direction des Parcs Nationaux du Sénégal, représentée par les autorités responsables de la R.N.P.

Pour la Direction des Parcs Nationaux

Pour le COPRONAT



Seydina Issa SYLLA



Mme Wolimata THIAO

03 JUIN 1996

POUR APPROBATION



Abdoulaye BATHILY

## ANNEXE 4 : Protocole d'accord

### Protocole d'accord et Cahier des charges (Direction des Parcs Nationaux / COPRONAT)

## **PROTOCOLE D'ACCORD.**

### PREAMBULE

Considérant la loi de l'Etat sur la régionalisation qui vise, entre autres, la responsabilisation des populations à la base dans les options du développement économique et social du Sénégal ;

Considérant les recommandations du Conseil Interministériel du 17 août 1993, consacré à la gestion du système des parcs nationaux et réserves, qui préconisent une plus large implication des populations à l'aménagement et à la gestion du réseau des aires protégées ;

Considérant la riche expérience capitalisée par la Réserve Naturelle de Popenguine (RNP) dans le cadre de la participation des populations locales à la réalisation des objectifs assignés à l'organe de gestion de la Réserve, depuis près d'une décennie ;

Considérant que la mobilisation des femmes des huit villages limitrophes de la Réserve Naturelle de Popenguine, à travers le Collectif des G.I.E. pour la Protection de la Nature et le Développement Durable (COPRONAT), a servi de catalyseur aux autres catégories de la population, les jeunes notamment, et offre des garanties pour la mise en oeuvre d'un programme de référence pour le développement communautaire durable, reposant sur la revalorisation du patrimoine naturel et culturel local ;

Considérant les capacités de gestion acquises au terme d'un long processus d'apprentissage au volontariat et au bénévolat, durant plus de dix années, par le C.I.E. du R.F.P.N., instigateur et catalyseur du collectif précité ;

Il est devenu opportun de rationaliser, de structurer et de formaliser le cadre d'action émergent en vue de rendre plus efficient le processus en cours et d'impulser une nouvelle dynamique en vue de l'établissement d'un programme pilote de développement communautaire durable, dans l'Espace Naturel Communautaire -KÉR CUPAAM.

Tout cela fonde les motivations de ce présent protocole d'accord.

## TITRE I. - DISPOSITIONS GENERALES.

### ARTICLE 1.

*Il est établi entre :*

- le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, représenté par la Direction des Parcs Nationaux du Sénégal d'une part,
  - et le Collectif des G.I.E. des Femmes pour la Protection de la Nature et le Développement Durable (sigle COPRONAT -KËR CUPAAM) d'autre part,
- un protocole d'accord dans l'objectif d'une intégration de la gestion de la Réserve Naturelle de Popenguine (RNP) dans son contexte culturel, socio-économique et écologique.

### ARTICLE 2.

Les deux parties signataires de ce présent protocole sont tenues de travailler de manière concertée en vue d'atteindre les objectifs ci-après :

- Le maintien de l'intégrité des limites de l'aire protégée et des ressources qu'elle contient, conformément aux dispositions du décret n° 86-604 du 21 mai 1986, portant création de la Réserve Naturelle de Popenguine (R.N.P.)
- Le développement et la diversification d'activités génératrices de revenus monétaires et d'emplois, respectueuses de l'environnement, des stocks de ressources vivantes et des genres de vie locaux au profit prioritaire des populations autochtones et de la biodiversité sénégalaise ;
- La mise en place de mécanismes d'autogestion fondés sur l'utilisation intégrée et scientifiquement acceptable de l'espace, des ressources naturelles et du patrimoine culturel local ;
- La mobilisation et la sensibilisation des populations de l'espace communautaire comprenant la Réserve et sa périphérie, en particulier les jeunes, en vue de l'adoption de comportements nouveaux et d'attitudes indispensables à l'édification d'une société durable.

## TITRE II - DISPOSITIONS PARTICULIERES.

### ARTICLE 3.

Sous la supervision et l'encadrement du Conservateur et du Personnel administratif de la Réserve Naturelle de Popenguine, le G.I.E. du R.F.P.P.N., agissant au nom du COPRONAT, s'engage à mobiliser les ressources humaines,

matérielles et financières pour la pérennisation des activités d'aménagement, la valorisation de la biodiversité dans la Réserve et dans l'Espace Naturel Communautaire -KËR CUPAAM (ENC - KËR CUPAAM).

Un cahier des charges définissant les obligations précises du COPRONAT sera annexé à ce protocole dont l'entrée en vigueur sera assujettie à l'acceptation de ce cahier des charges par le Collectif.

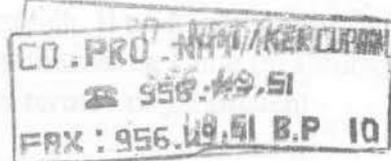
#### ARTICLE 4.

En contrepartie des investissements d'aménagement, de protection et de développement de la biodiversité dans l'aire protégée et dans l'ENC KËR CUPAAM, le COPRONAT se réserve l'exclusivité de l'exploitation économique, par le tourisme notamment, en vue d'un développement endogène susceptible de répondre aux aspirations socio-économiques et culturelles des populations locales, pour leur bien-être et pour celui de leur descendance.

#### ARTICLE 5.

Dans la réalisation des objectifs qui font l'objet de ce protocole d'accord, les deux parties peuvent, sur la base d'un consensus et s'appuyant sur les avis d'un Comité Scientifique de la Réserve initié à cet effet par arrêté du Directeur des Parcs Nationaux, faire appel à des compétences pour la réalisation d'objectifs spécifiques préalablement fixés.

### TITRE III. - PARTENARIAT.



#### ARTICLE 6.

Dans le souci d'une coordination efficace des actions conduites, les deux parties sont tenues d'harmoniser leurs approches et d'agir de façon complémentaire dans les démarches et les négociations partenariales.

#### ARTICLE 7.

Toute proposition de partenariat entre le COPRONAT et une organisation tierce agissant dans le cadre de l'Espace Naturel Communautaire ou de l'aire protégée, de quelque nature qu'elle soit, doit faire l'objet d'une analyse conjointe des parties signataires de ce protocole et, au besoin, doit être soumise pour avis au Comité Scientifique;

Le partenariat doit se conformer au cadre de ce présent protocole qui considère ;

- les populations comme bénéficiaires directes,
- l'organe de gestion de la Réserve Naturelle de Popenguine comme cadre de facilitation, d'appui administratif et technique.

ARTICLE 8.

Toute proposition de partenariat, avant sa mise en oeuvre, doit être spécifiée sous forme de protocole d'accord ou de contrat de service et proposée à l'analyse du Comité Scientifique qui se réunit de façon trimestrielle ; l'acceptation, aussi bien que le rejet de la proposition sont notifiés à la suite de ce processus.

**TITRE IV. - DENONCIATION, ARBITRAGE ET REVISION.**

ARTICLE 9.

Tout manquement aux dispositions prévues dans ce présent protocole d'accord peut être dénoncé par l'une des parties contractantes et transmis par écrit à l'arbitrage du Comité Scientifique, autonome dans de telles situations, chargé de formuler et de transmettre un rapport circonstancié au Ministère de tutelle pour décision définitive.

ARTICLE 10.

En cas de conflit d'interprétation, les deux parties seront tenues d'en référer d'abord au délibéré du Comité Scientifique à qui, il revient de formuler des propositions de solutions d'arbitrage.

En cas d'actions attentatoires à la préservation de l'intégrité de la RNP, la DPNS peut dénoncer unilatéralement et sans préavis ce protocole.

ARTICLE 11.

Sauf dénonciation, ce protocole a une durée indéterminée. Il peut cependant faire l'objet, périodiquement, d'une révision partielle à l'initiative de l'une ou l'autre partie ; dans ce cas, un avenant devra être ajouté aux termes de ce présent protocole pour en indiquer les modifications.

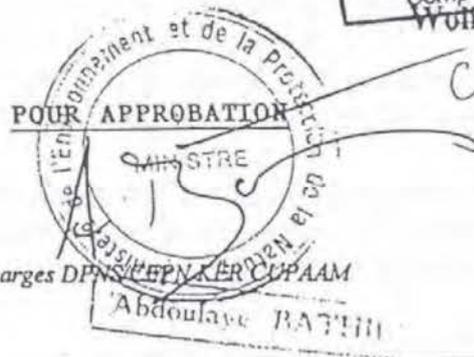
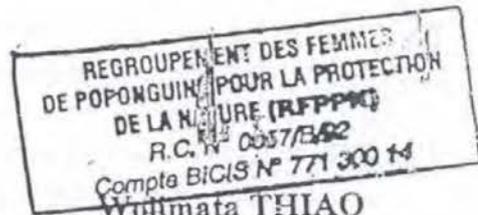
Pour la Direction des Parcs Nationaux

Pour le COPRONAT



Sevdina Issa SYLLA

03 JUIN 1996



Protocole d'accord et Cahier des charges DPNS

Abdoulaye RATIHI